



- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.
- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école.
- Développer une mobilité plus durable ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 1 Développement d'une politique de mobilité douce, Fiche n°1. 2 Poursuite des travaux à la salle des Thuyas de Verlaine, la Fiche n°1. 5 Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité et la Fiche n°2. 5 Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine ainsi qu'indirectement avec la Fiche n°2. 2 Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de développer un cœur de village convivial. Cette notion de convivialité et de rencontres fait partie intégrante du caractère rural.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlinois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il est en lien avec d'autres fiches-projets du PCDR. Il ne s'agit donc pas de décupler les forces mais de tirer parti des projets complémentaires afin de mettre en œuvre un projet cohérent.

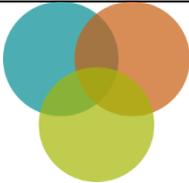
3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en encadrant l'urbanisation des villages (objectif 1.1.) et en valorisant les éléments patrimoniaux existants (objectif 1.2.).**
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.).**
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel (enjeu 3.) en développant le maillage écologique dans le contexte bâti (objectif 3.1.).**
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.).**

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	L'aménagement du cœur de village doit permettre de connecter les différents commerces présents sur le cœur de l'entité de Verlaine et donc éventuellement d'attirer de nouveaux clients.	
SOCIAL	L'aménagement du cœur de village doit permettre de renforcer la convivialité de l'entité et de faciliter les rencontres entre les habitants du village et les usagers des fonctions grâce aux aménagements conviviaux à créer mais aussi grâce aux connexions de mobilité douce.	

CULTUREL	Cet aménagement doit permettre de mieux connecter la salle des Thuyas ainsi que la salle de l'école, lieux pour des activités culturelles. Il s'agit également de mettre le doigt sur les aménagements de leurs abords pour qu'ils deviennent des lieux rassembleurs.	
ENVIRONNEMENTAL	Cet aménagement doit permettre de développer des lieux conviviaux et végétalisés, qui participent au cadre rural de la commune.	
ÉNERGÉTIQUE	Cet aménagement doit permettre de diminuer la dépendance à la voiture individuelle en permettant de meilleures connexions pour les modes actifs.	
MOBILITÉ	L'aménagement du cœur de village doit permettre de dissuader l'utilisation de la voiture individuelle, notamment pour des courts trajets, en connectant les différentes fonctions du territoire de manière sécurisée.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

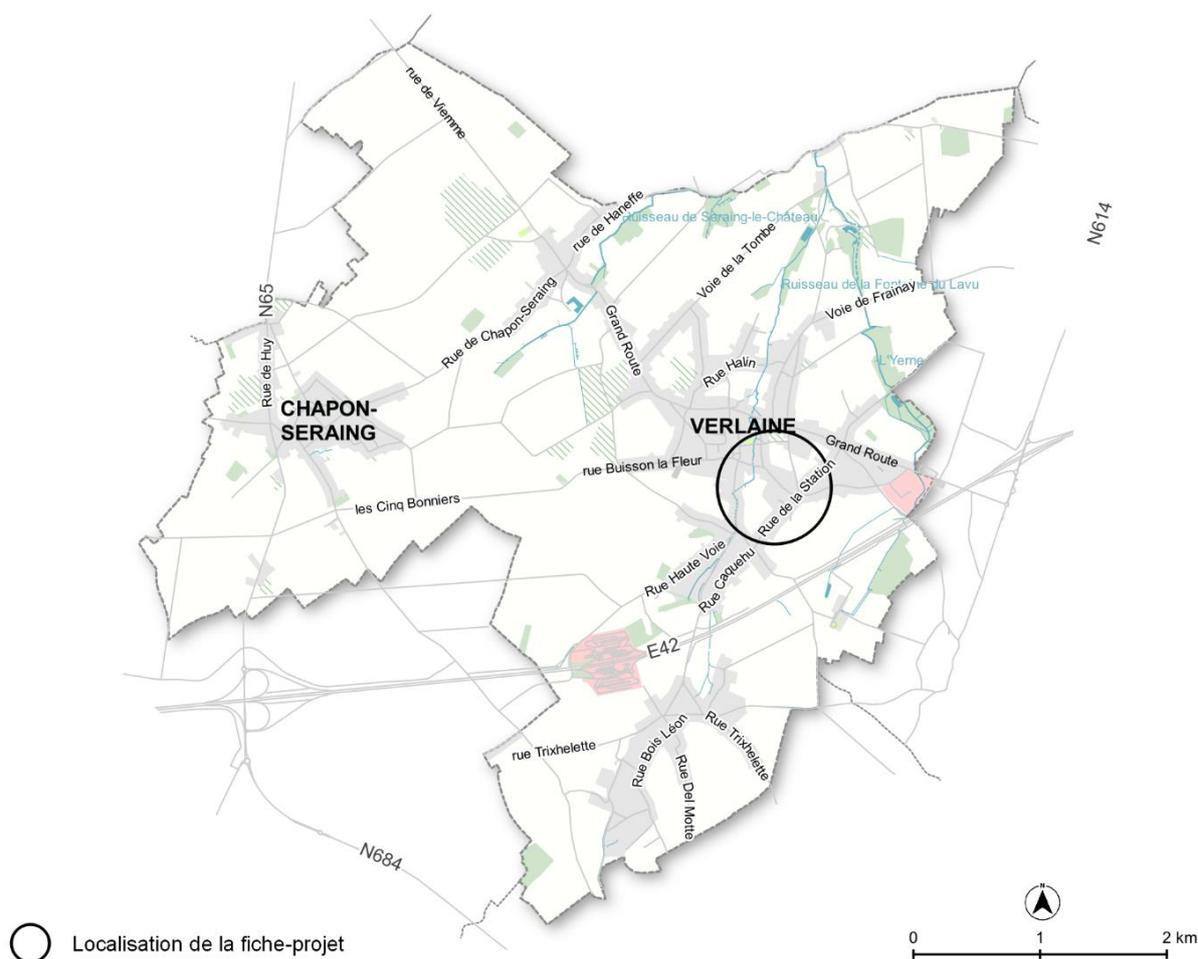


Figure 48 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

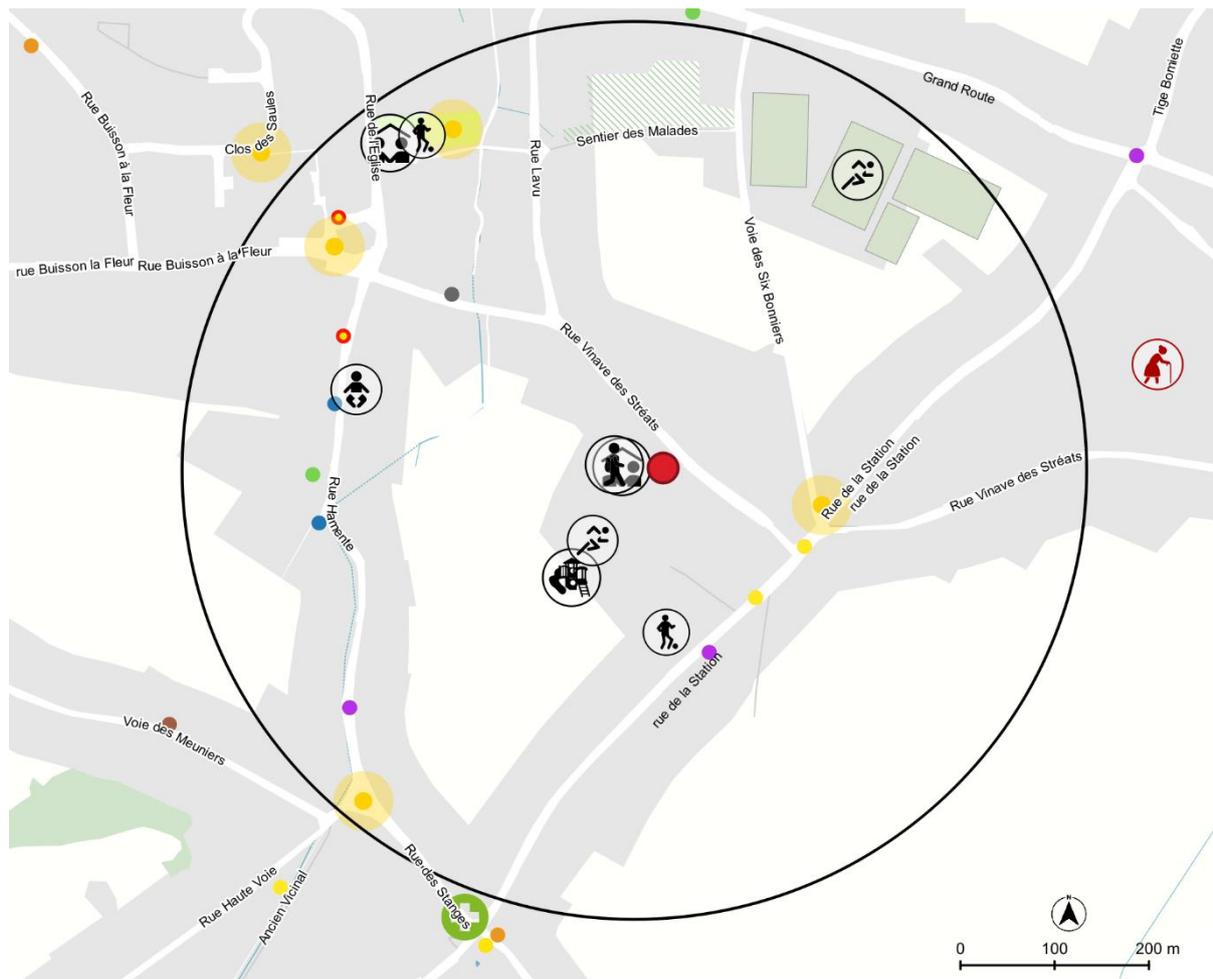
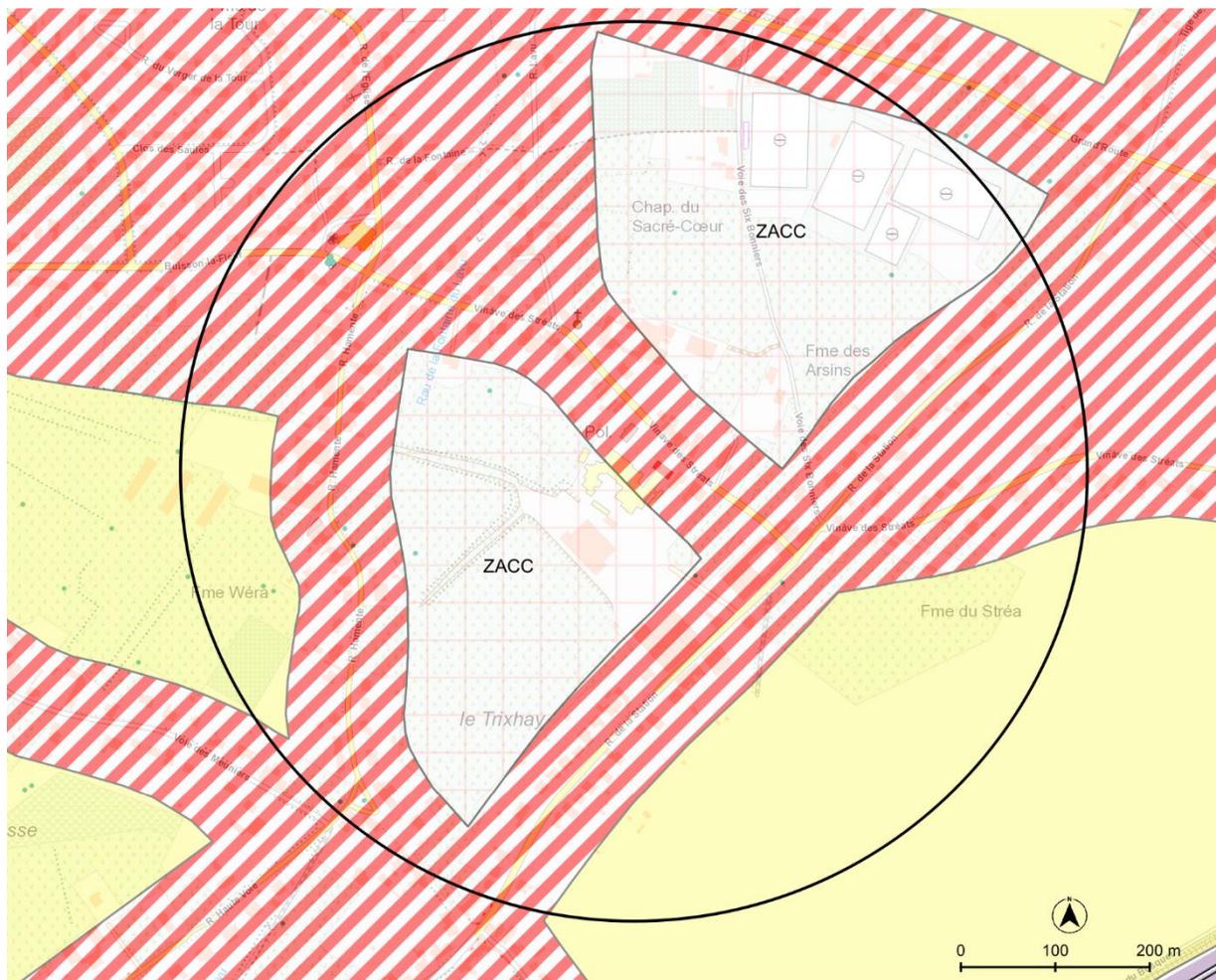


Figure 49 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PLAN DE SECTEUR



Coeur de Verlainne

Plan de secteur



Habitat à caractère rural



Aménagement communal concerté



Agricole

Figure 50 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

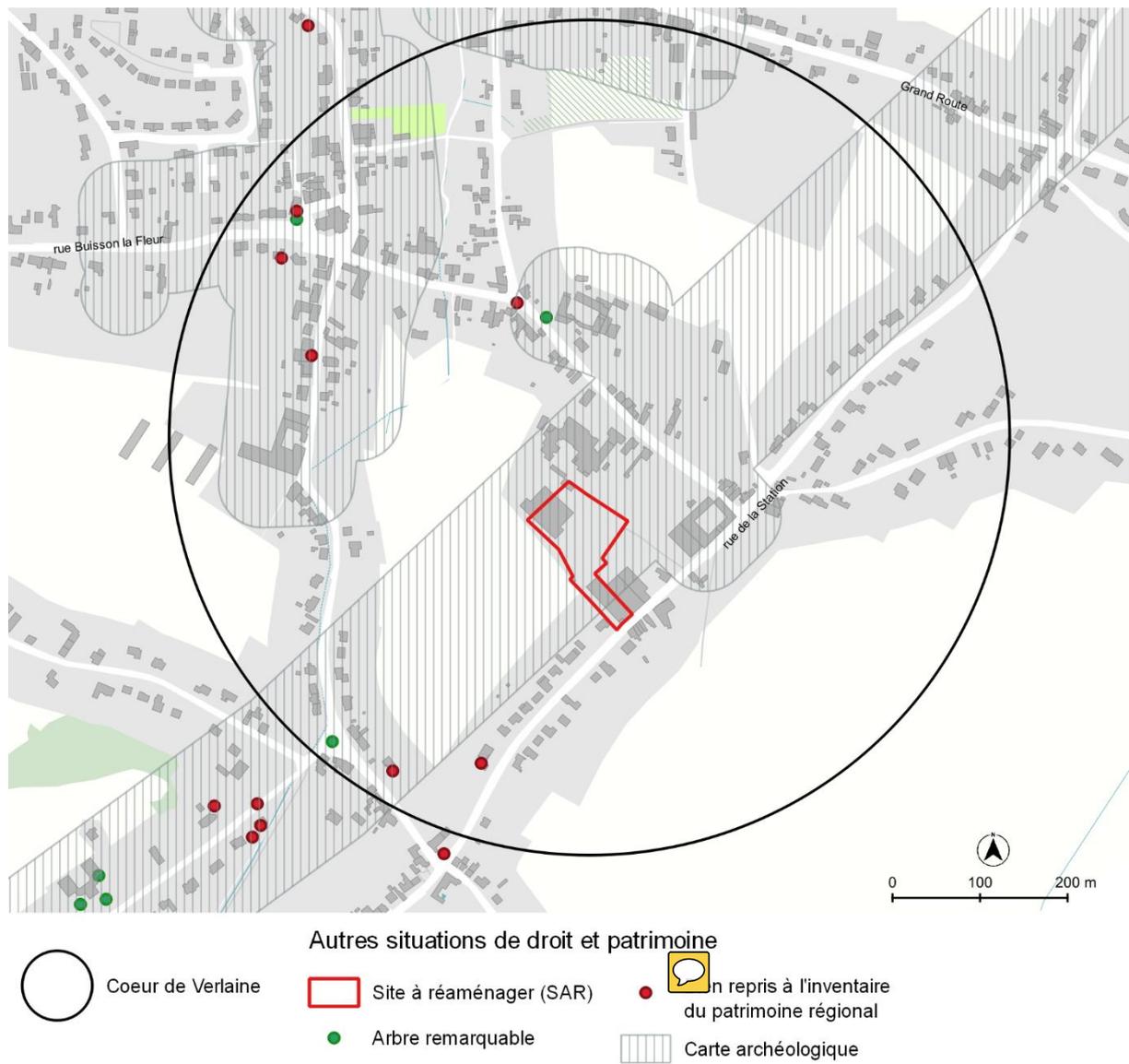


Figure 51 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

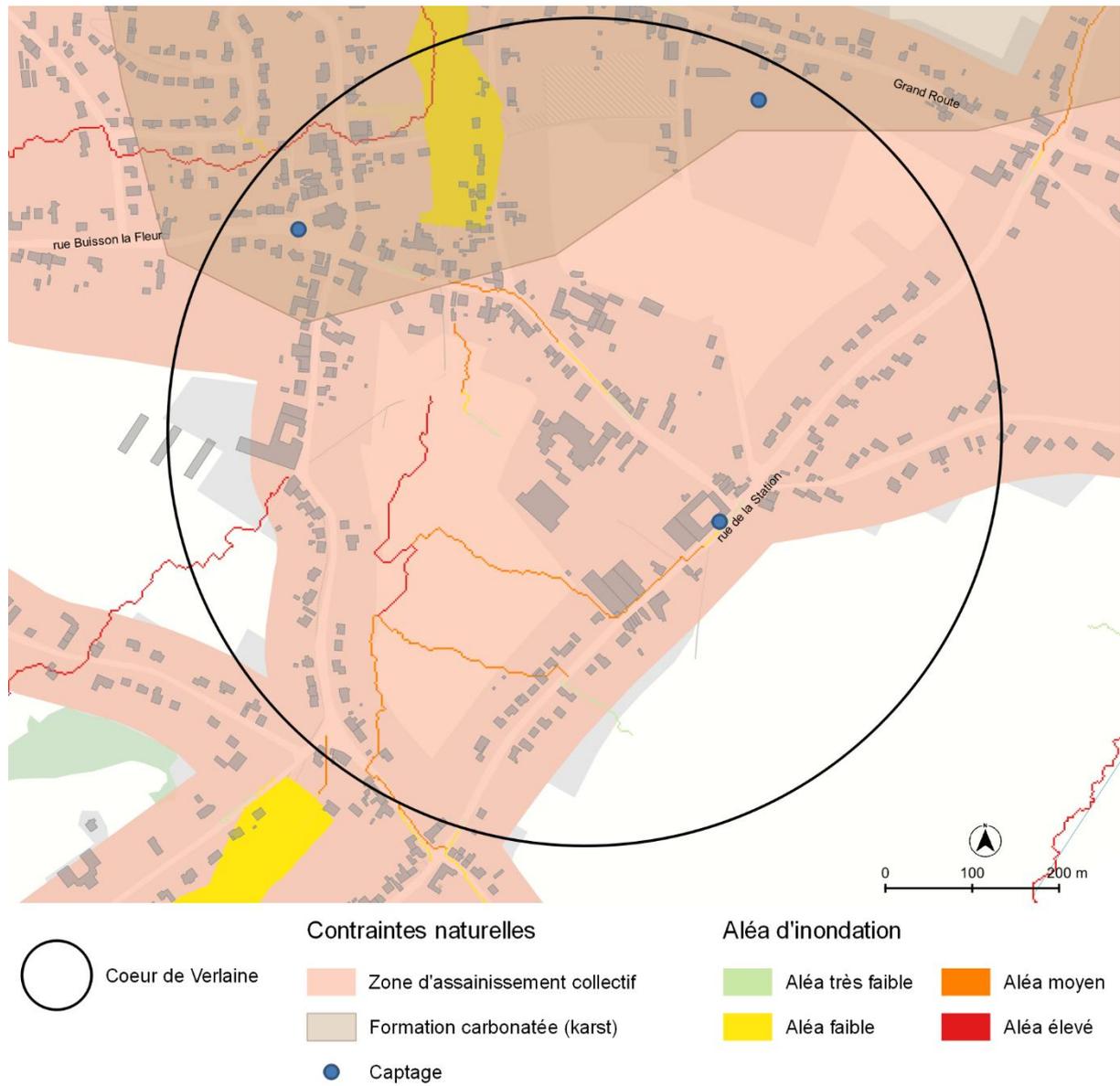


Figure 52 – Contraintes techniques et environnementales
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ



Figure 53 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service urbanisme	École, Centre sportif local, PCS, CPAS, Police locale	€€	Commune DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

<p>ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE</p>	<p>Cette fiche-projet se situe en lot 2 car elle est constituée de divers aspects : mobilité, espace public, signalisation,... Elle pourrait donc se baser sur les projets 1.1. Développer une politique de mobilité douce, 1.2. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et éventuellement 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine.</p> <p>La rénovation de la salle des Thuyas et de ses abords, elle aussi en lot 1, participera également à améliorer la convivialité du cœur de village.</p>
<p>ÉTAT DU DOSSIER</p>	<p>Concernant le volet mobilité, la mise à sens unique du triangle des rues Vinâve des Stréats, de la Station et Hamente a déjà lieu aux heures scolaires et constituent déjà une « phase test » d'aménagement possible.</p> <p>Une soirée d'information relative à la sécurité routière a également eu lieu et a permis de faire remonter divers points noirs de mobilité. </p>
<p>PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectivation  des données de mobilité pour permettre l'élaboration d'un plan de circulation voiture et modes actifs reliant les pôles structurants • Analyse  des pôles structurants d'un point de vue de la convivialité, de l'accessibilité, des aménagements, ... afin de relever les « points noirs » et les solutions envisageables concernant la convivialité du « cœur de village ». <p>Ces deux points peuvent se faire en parallèle et constituent ensemble la partie « conception du projet ».</p> <p>Il s'agira ensuite de lancer un marché pour réaliser les travaux </p>
<p>DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bien intégrer cet aspect « cœur de village » durant l'élaboration du PCM ainsi que dans le cadre de l'élaboration des fiches-projets de la salle des Thuyas et de l'ancien tracé du vicinal. • Appel à un auteur de projet  on les règles des marchés publics. • Appel à une société de travaux d'aménagement selon les règles des marchés publics.
<p>ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ</p>	<p>Pour le volet mobilité (lien avec les FP du lot 1) : participation de la population  pour l'élaboration des plans de circulation (surtout modes actifs) ainsi que pour les aménagements à prévoir en lien avec les pôles structurants. Ces pôles doivent être clairement identifiés.</p> <p>Mise en place de « phases test »  pour s'assurer de la bonne adéquation des aménagements envisagés.</p> <p>Pour le volet « aménagement conviviaux » : participation des verlainois au recensement des aménagements existants et des manquements relevés ainsi qu'aux solutions envisagées </p>

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Développement d'itinéraires modes doux	Itinéraires sécurisés à tout le moins aux abords des fonctions structurantes	Commune, service travaux
Aménagement des « points noirs » en termes de convivialité	75% des « points noirs » relevés ont été réaménagés	Commune, service travaux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'enfants qui se rendent à l'école en vélo/à pied	Au moins 20% des élèves	Comptage  par les directions d'école
Nombre de citoyens qui se rendent à l'administration communale à pied/en vélo	Au moins 20% des citoyens	Formulaire à remplir au guichet de l'administration
Sondage de satisfaction par rapport aux aménagements proposés	Au moins 75% des citoyens sont satisfaits	Sondage en ligne

MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE « J'ACHÈTE DANS MA COMMUNE »

Commune : Verlaine
Nom du village : /
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.2.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet a pour ambition de soutenir les commerces locaux et d'inviter les citoyens à privilégier les achats à Verlaine. Différentes actions vis-à-vis des consommateurs pourraient être menées telles que :

- La distribution de bons d'achats à utiliser dans les commerces locaux, à l'instar de ce qui est actuellement fait par le CPAS (cfr. ci-dessous dans la justification),
- La création de paniers, colis découverte des produits et services Verlainois,
- La promotion de la « vente à la ferme »,
- La création d'un logo spécifique permettant d'identifier les commerces verlainois qui participent à cette dynamique,
- ...

Cette dynamique pourrait également être l'occasion de remettre sur pied une association de commerçants, susceptible de mener plusieurs événements durant l'année de manière à renforcer la présence des commerces locaux dans l'esprit des verlainois, de les faire connaître des nouveaux habitants.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune accueille de nombreux commerces, même si ceux-ci sont surtout présents à Verlaine (il n'y en a pas dans les autres villages, si ce n'est Le Maire Bio, sur la nationale à l'entrée de Chapon-Seraing et les quelques ventes directes à la ferme). Les commerces se maintiennent d'ailleurs plutôt bien malgré l'arrivée des grandes surfaces et les commerçants restent dynamiques malgré que l'association ait disparu.

Par ailleurs, dans le cadre de l'octroi d'aides sociales sous la forme de bons alimentaires, le CPAS distribue régulièrement de tels bons à utiliser auprès des commerçants locaux (Buttiens, Bio Lemaire, Evrard et Grégoire).

En regard de ces différents constats, il s'agit bien de répondre au besoin identifié dans le diagnostic partagé qui est « d'encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°2. 14. Organisation d'un petit marché itinérant.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de favoriser l'aspect « économique » de la commune, que les entités ne deviennent pas des villages-dortoirs mais qu'il y ait bien une vie villageoise.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de mettre en avant des commerces, des producteurs qui sont déjà présents aujourd'hui et qui ont besoin d'une clientèle fidèle.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **valorisera les ressources économiques locales** (enjeu 6.) **en encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux** (objectif 6.1.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles** (enjeu 2.) **en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)** (objectif 2.2.).
- **favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants** (enjeu 5.) **en suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire** (objectif 5.2.) **et en favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs** (objectif 5.3.).
- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) **en donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Ce projet a pour objectif de soutenir les commerces et producteurs locaux sur la commune.	
SOCIAL	Les verlainois seront amenés à se rencontrer dans les commerces locaux et chez les producteurs locaux.	
CULTUREL	Le projet permet de mettre en avant les produits locaux, le « terroir » (référence culturelle).	
ENVIRONNEMENTAL	/	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Il s'agit de diminuer les déplacements automobiles vers des commerces plus éloignés au profit de commerces plus proches du domicile. Pour les producteurs locaux, il y a également moins de mobilité liée à la logistique.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

La dynamique a lieu sur l'ensemble de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service environnement Commerçants	GAL JSH CPAS	€	Commune DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Cette fiche-projet se situe en lot 2 car les commerçants survivent relativement bien face aux grandes surfaces.
ÉTAT DU DOSSIER	Des bons alimentaires sont déjà distribués par le CPAS. L'association des commerçants a déjà existé ; il faudrait la remettre sur pied.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'une cellule « commerciale » au niveau communal. Organisation d'une réunion d'information et de travail avec les commerçants. Mise sur pied d'une association des commerçants (suite à cette réunion). Définition d'un plan d'actions pour les années à venir, avec éventuellement le lancement d'un sondage auprès des habitants / consommateurs pour comprendre leurs habitudes d'achats. Création d'un logo. Lancement de la campagne : présentation du logo, des commerces et producteurs participants, etc.
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	Sans objet.
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'une association des commerçants Suivi et évaluation des actions

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Don de bons aux ménages verlainois	1/ménage	Budget communal
Création d'un logo	1	Présentation du logo dans les canaux de communication de la commune
Actions commerciales	2/an	Promotion de ces actions

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied de l'association des commerçants	1	Rencontres de cette association et actions mises en place
Nbr de commerçants qui participent à cette dynamique	Min 25%	Liste des commerçants / producteurs recensés sur le site internet
Nbr de ménages qui utilisent les bons	Min 40%	Bilan annuel avec les commerçants
Taux de fréquentation des actions commerciales	Taux de satisfaction des commerces et producteurs locaux : 60% de taux de satisfaction	Sondage auprès des commerces et producteurs

AIDE À LA MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

Commune : Verlainne
 Nom du village : /
 Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.3.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet prévoit la centralisation des informations utiles auprès du service énergie de l'administration communale, et ce de manière permanente, afin d'éviter de se rendre au guichet Énergie Wallonie de Huy ou de Liège. Ces informations utiles sont de différents ordres : conseils, brochures, références Internet, coordonnées d'associations et/ou indépendants à contacter, etc. Les aides fournies sont quant à elles :

- Le conseil à l'isolation et à la pose de panneaux photovoltaïques, par l'organisation de soirées d'informations par exemple,
- L'aide administrative pour l'introduction de dossiers (par le citoyen) pour bénéficier de subsides à l'isolation, à la pose de panneaux photovoltaïques, ..
- Les visites à domicile par le conseiller en énergie, éventuellement en partenariat avec l'auditeur de la Région wallonne, dans le but d'identifier les mesures à mettre en place pour consommer moins et réduire sa facture énergétique.

À noter que ces actions existent déjà sur la commune de Verlainne mais sont à faire connaître davantage auprès du grand public (communication) et sont également à développer, notamment en étoffant les effectifs du « service cadre de vie » (urbanisme, environnement, énergie) ainsi qu'en créant une « mise en réseau » des partenaires (ex : PCS, coopératives Corenove et Courant d'AIR, ...).

D'autres actions, inexistantes aujourd'hui, pourraient également être mises en place. Citons notamment :

- La constitution d'une écoteam, propre aux différents services administratifs,
- La constitution d'une plate-forme de rénovation énergétique en collaboration avec les communes voisines afin de fournir un audit, voir même des matériaux à moindre coût, dans le cas de rénovations importantes.
- La constitution d'une Commission citoyenne « Énergie » qui pourrait organiser plusieurs événements dont notamment, et pour exemple, :
 - des soirées d'information sur des thématiques ciblées avec la présence d'experts pour répondre aux questions et/ou la mise en place d'un « salon » avec ces mêmes experts ainsi que les entrepreneurs locaux (communes limitrophes comprises),
 - des visites de projets inspirants (privés et/ou publics) ainsi que l'ouverture de maisons « exemplaires ».

2. JUSTIFICATION DU PROJET

À Verlainne, le mazout représente une part importante des sources d'énergie utilisées (86%). Par ailleurs, la commune de Verlainne est engagée dans un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) et dispose d'un service énergie à raison d'un jour par semaine. Il y a par ailleurs un certain engouement envers les énergies renouvelables et les démarches ne sont pas toujours aisées pour les citoyens. Il s'agirait de pouvoir les guider et les conseiller au mieux. Il s'agit dès lors de répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Offrir aux habitants des alternatives au mazout.
- Réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments communaux et chez les privés/exploitations agricoles ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°2. 8. Création d'énergie verte alternative.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de préserver le territoire de l'utilisation d'énergie fossile et de tirer parti des ressources économiques locales tout en diminuant sa consommation.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la facture énergétique des bâtiments publics et privés.

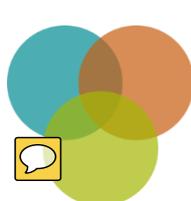
Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les dispositifs à mettre en place individuellement, notamment grâce à des aides des pouvoirs publics (surtout Région wallonne mais éventuellement communales).

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et en utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles (objectif 2.1.).**
- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes (enjeu 7.) en donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes (objectif 7.1.).**

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Il s'agit de permettre aux ménages privés de faire des économies sur les factures énergétiques en tirant parti des ressources économiques locales.	
SOCIAL	/	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Il s'agit de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et de développer la part d'énergies renouvelables.	
ÉNERGÉTIQUE	Idem.	
MOBILITÉ	La possibilité de disposer d'une prime communale pour l'achat d'un vélo électrique pourrait engager un changement de mode de déplacements de certains citoyens (vélo au détriment de la voiture).	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

La dynamique a lieu sur l'ensemble de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service énergie	Tuteur énergie du CPAS Entreprises locales et citoyens volontaires	€	Commune DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	<p>La commune de Verlaine s'est inscrite dans un PAED  dispose d'un service énergie à raison d'un jour par semaine.</p> <p>Il s'agit donc de s'inscrire dans ces dynamiques et de s'appuyer sur les forces existantes.</p>
ÉTAT DU DOSSIER	La commune dispose déjà d'un service énergie 1 jour par semaine.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	/ 
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<p>Ouverture du guichet énergie 2 à 3 jours semaine (augmentation du temps de travail) et/ou mise à disposition des informations sur la page internet de la commune et/ou invitation à prendre contact avec le guichet énergie de Saint-Georges-sur-Meuse (puisque engagement mutuel entre les deux communes).</p> <p>Information des Verlainois sur la possibilité de faire venir le conseiller en énergie à domicile.</p>
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none">  Organiser des soirées d'information pour permettre au maximum de ménages de prendre connaissance des différentes informations. Mise à disposition de l'ensemble des informations sur le site internet de la commune. Renvoi vers le guichet énergie de Saint-Georges-sur-Meuse lorsque celui de Verlaine est fermé.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Organisation de soirées d'information	3/an	Service énergie
Enrichissement de la page internet de la commune	Publications à télécharger sur le site internet / actualités	Source internet

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Émission de gaz à effet de serre dans la commune	40% de réduction	Convention des Maires
Pose de dispositifs d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, etc.	20% des demandes d'information ont abouti à des aménagements	Suivi auprès des demandeurs (service énergie)

IDENTIFICATION DES ZONES SENSIBLES À PRÉSERVER ET ENVISAGER UN CLASSEMENT

Commune : Verlainne
Nom du village : /
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.4.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

Fiche –projet à compléter suite au GT du 7 mars 2023

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Les zones sensibles sont généralement considérées comme celles contenant des écosystèmes rares, patrimoniaux, Natura 2000 (repris dans la directive habitat de l'UE) ou encore les zones d'intérêts pour la diversité d'habitats qu'elles contiennent. Par ailleurs, elles sont particulièrement vulnérables si elles sont urbanisables au plan de secteur.

Sur base du travail réalisé dans le cadre du PCDR-PCDN (notamment dans le cadre de la fiche-projet 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité), sur les connaissances des acteurs de terrains (associations, personnes ressources, ...) et des inventaires biodiversités visant à appuyer l'éventuel classement de ces zones. Le classement pourrait être de différents ordres :

- Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) – ce statut reste accessible pour des activités humaines tout en donnant déjà une certaine protection et une reconnaissance des qualités biologiques du site en question.
- Réserve naturelle - statut de protection juridique le plus fort et le plus durable prévu par la législation. Dans une réserve naturelle, la nature est "strictement" protégée dans le sens où sa protection est LA priorité, contrairement aux autres régimes de protection où celle-ci doit être un compromis avec d'autres préoccupations et usages (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, activités de loisirs). Ce classement devrait être la finalité pour les biotopes les plus remarquables.

Il s'agit d'un projet dynamique et non figé. En effet, l'occupation du sol et le développement des habitats évoluant sans cesse, certains peuvent disparaître comme d'autres apparaître. Par ailleurs, cela dépendra également de l'implication des particuliers qui est d'ailleurs évolutive (de nombreux espaces d'intérêt sont des propriétés privées et de nouvelles initiatives peuvent naître bien après l'appel à manifestation réalisé dans le cadre de la fiche-projet 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlainne ne dispose d'aucun site classé au niveau naturel : ni zone Natura 2000 ni site de grand intérêt biologique (SGIB).

Il s'agit par ailleurs de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 3. Mise en place d'actions boostant la biodiversité, la Fiche n°1. 4 Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité, la Fiche n°2. 6. Reméandrage de l'Yerne phase ii : tronçon à Oudoumont et indirectement la Fiche n°2. 9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de protéger certaines zones du territoire, les plus intéressantes d'un point de vue de la biodiversité, pour qu'elles subsistent dans le temps.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer l'image de la commune,

- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit préserver certaines zones du territoire. Il s'agit essentiellement de démarches administratives à mener.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) **en préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.) et **en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.),

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	/	
CULTUREL	Les zones sensibles font partie du patrimoine environnemental et donc, d'une certaine manière, de la culture verlainoise.	
ENVIRONNEMENTAL	Il s'agit de préserver les zones sensibles pour qu'elles subsistent dans le temps, et qu'elles soient reconnues comme telles.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

Les cartes seront à faire en fonction de la localisation des actions. Une carte de travail est néanmoins fournie aux participants du GT (la même que 1.4. ou une autre ?) 

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

PLAN DE SECTEUR

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

STATUT DE PROPRIÉTÉ

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service environnement PCDN	GAL JSH Contrat de rivière Citoyens	€	Commune DR

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	<p>Cette fiche est la suite logique de la Fiche n°1. 4 Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité.</p> <p>Une fois les inventaires biodiversité réalisés, il s'agit d'envisager les démarches administratives nécessaires à leur reconnaissance (SGIB) ou classement (réserve naturelle).</p>
ÉTAT DU DOSSIER	Le PCDN a déjà identifié des zones centrales (restaurables ou caractéristiques) ainsi que plusieurs zones intéressantes dans le cadre du Groupe de Travail « Nature » du PCDR. C'est un point de départ pour identifier les zones susceptibles de faire l'objet d'un classement.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du recensement établi dans le cadre de la fiche-projet 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité par un GT Nature.  Arbitrage des zones sensibles par le GT Nature et/ou le PCDN : identification de celles qui pourraient faire l'objet d'une reconnaissance de celles qui pourraient mener à un classement. Rédaction du dossier relatif <ul style="list-style-type: none"> à la proposition d'inscription d'un nouveau SGIB (formulaire disponible ici : http://biodiversite.wallonie.be/fr/sgib-sites-de-grand-interet-biologique.html?IDC=824), à la proposition d'inscription d'une réserve naturelle (en partenariat avec Natagora actif dans la création de réserves naturelles). Placement de panneaux de sensibilisation/information pour le grand public (pour les zones concernées par un dossier mais aussi pour les autres zones recensées mais qui n'aboutissent pas forcément à une reconnaissance ou un classement).
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> Complétude des dossiers relatifs à leur reconnaissance ou classement. 
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux de sensibilisation / information pour le grand public et indiquant ce qu'il est permis ou interdit de faire dans cette zone (selon qu'on soit en SGIB ou dans une réserve naturelle).

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Transmission de dossiers relatifs à la reconnaissance ou au classement de zones sensibles	Rédaction d'au moins 1 dossier	GT Nature

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aboutissement des dossiers de base (reconnaissance ou classement)	Au moins 1 demande aboutie	GT Nature
Placement de panneaux d'information et de sensibilisation	Au moins 1 / zone sensible recensée	GT Nature

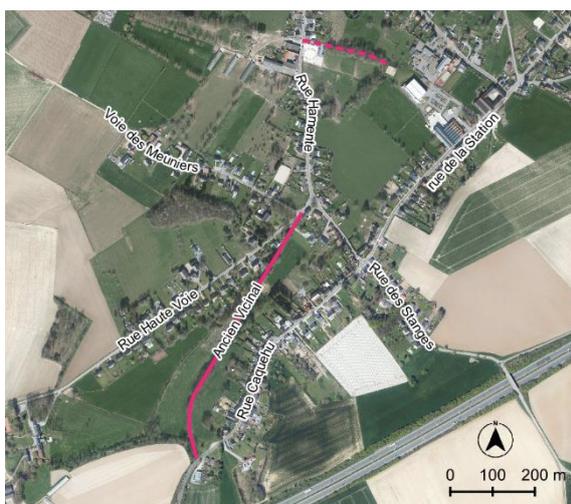
VALORISATION DU TRACÉ DE L'ANCIEN VICINAL À VERLAINE

Commune : Verlaine
 Nom du village : Verlaine
 Descriptif : projet matériel



Fiche n° 2.5.
 Priorité : Lot 2
 (1) Version initiale
 (2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



— Tracé existant — Nouveau tracé à créer

Figure 54 – Localisation du tracé de l'ancien vicinal
 Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 |
 Réalisation : SEN5, août 2022

L'ancien tracé du tram existe depuis la rue Caquehu jusqu'à la rue Haute Voie. Il s'agit d'un cheminement uniquement dédié aux modes actifs (vélos, piétons, etc.). Au sud, côté de la rue Caquehu, un espace de convivialité reprenant plusieurs bancs et modules de jeux (0-12 ans) est implanté.

La portion permettant de relier la rue Hamente au pôle centre sportif local, à l'école et à l'administration communale est par contre sur terrain privé. Si une acquisition n'est pas possible, un partenariat pourrait être envisagé avec les propriétaires, via des conventions, pour permettre le passage du public puisque le projet consiste à prolonger cet ancien tracé de manière à venir connecter les fonctions structurantes du territoire grâce à des cheminements uniquement dédiés à la mobilité douce.



Photo 4 – le trace du tram existant
 Source : FRW

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les rues de Verlaine sont souvent dotées de trottoirs mais ceux-ci sont parfois discontinus et/ou encombrés par le stationnement. Par ailleurs, aucune piste cyclable n'est aménagée. Ces problématiques sont particulièrement prégnantes aux abords des fonctions structurantes, et notamment de l'école, où le « tout-à-la-voiture » semble encore la norme. Ce type d'itinéraire, uniquement dédié aux modes doux, permet donc de sécuriser au maximum les « usagers faibles »

tout en connectant des fonctions structurantes du territoire. Il permet également de mettre en valeur une trace du passé.

Il s'agit donc de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles.
- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Développer une mobilité plus durable.
Mettre en valeur le patrimoine ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 1. Développement d'une politique de mobilité douce, la Fiche n°1. 5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité et la Fiche n°2. 1. Aménagement du cœur de village à Verlaine.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de connecter les différents fonctions du territoire grâce à la mobilité douce.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- faire connaître l'histoire locale,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de trouver une solution de mise en œuvre qui ne nécessite pas forcément une acquisition (sobriété financière). Ce projet ne nécessite pas non plus des aménagements conséquents.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.),**
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en valorisant les éléments patrimoniaux existants (objectif 1.2.).**

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Ce tronçon sera vecteur de rencontres.	
CULTUREL	Ce tronçon prend part sur l'ancien tracé du tram, qui fait partie intégrante de l'histoire locale.	
ENVIRONNEMENTAL	Les aménagements sont minimes et doivent respecter le contexte sur lequel il s'implante, et notamment les arbres existants.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Ce projet fait la part belle à la mobilité douce.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

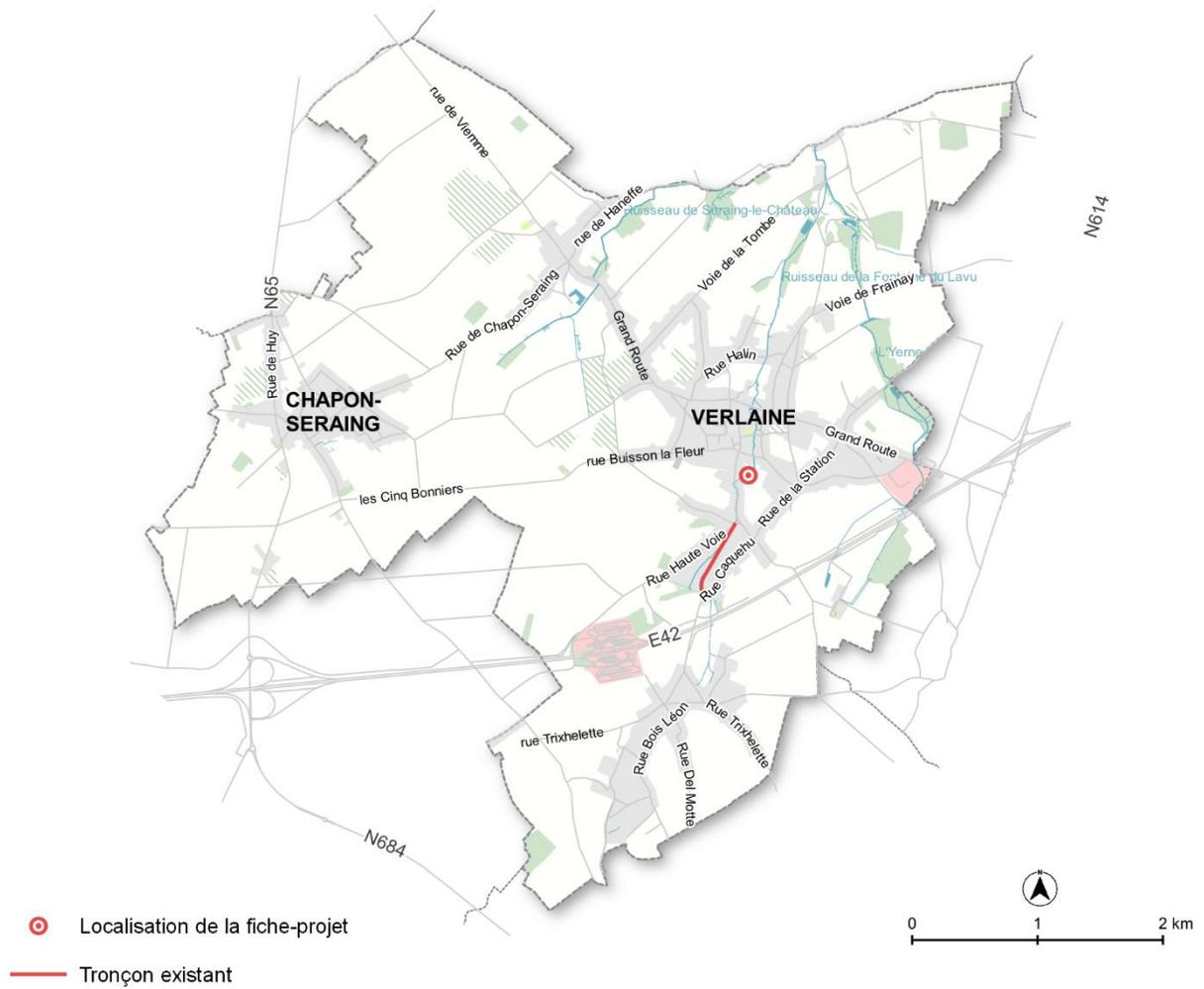
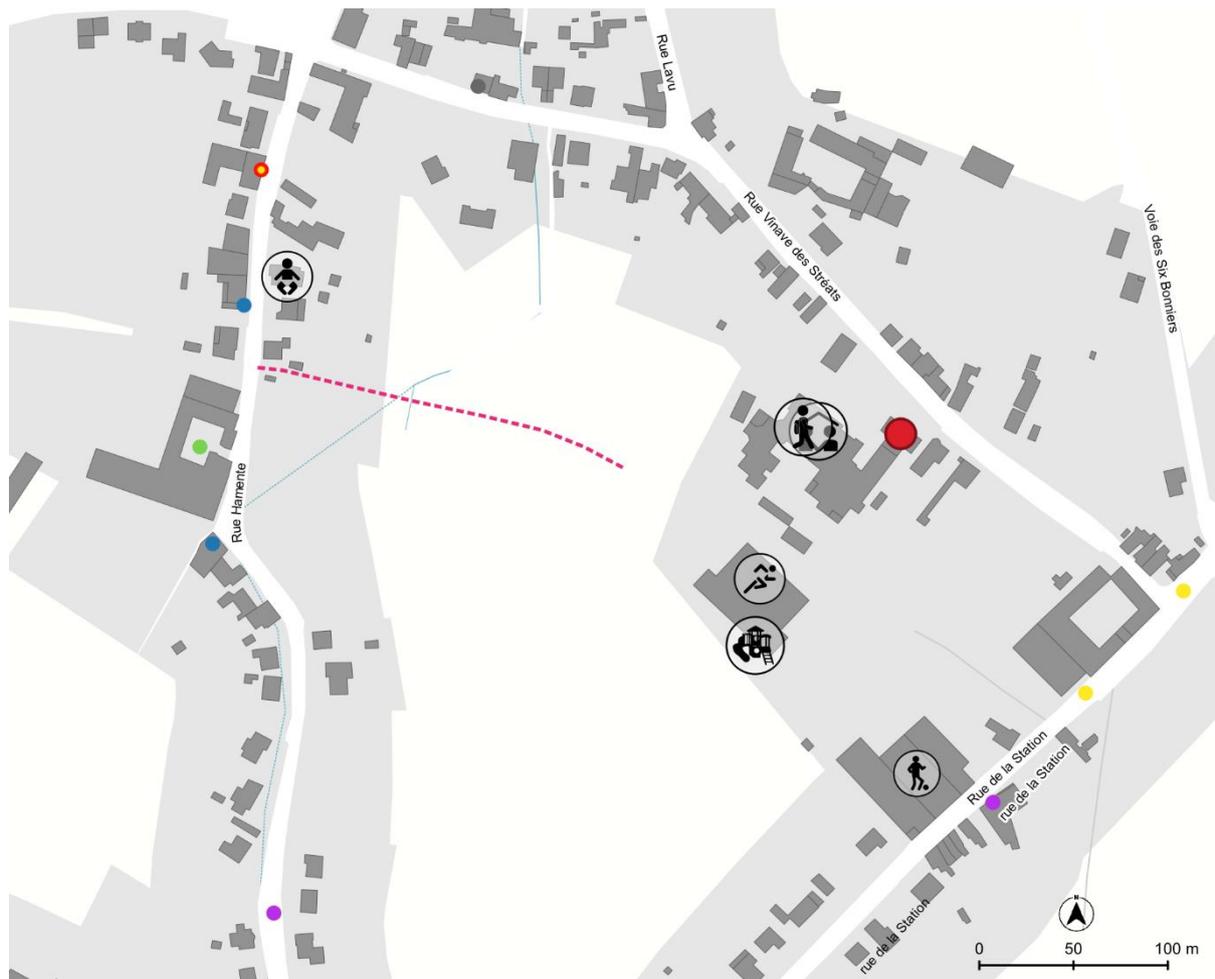


Figure 55 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT



--- Tronçon du vicinal à créer

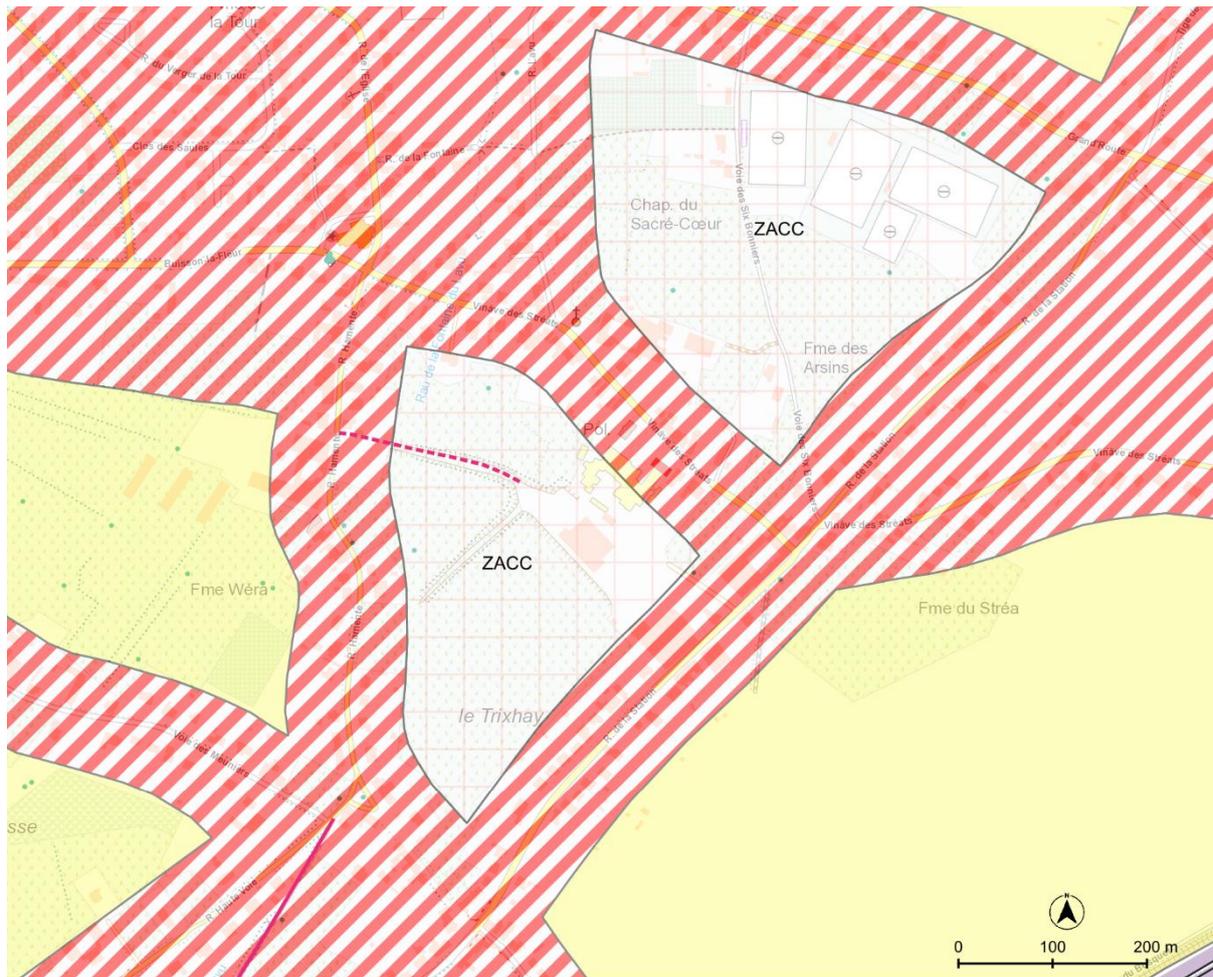
Fonctions

- | | | | | | |
|---|--------------------|---|---------------------------------------|---|-----------------------------------|
|  | Pôle administratif |  | Salle communale |  | Commerce alimentaire de proximité |
|  | École fondamentale |  | Infrastructure pour la petite enfance |  | Equipement de la maison |
|  | Hall sportif |  | Plaine de jeux |  | Services |
|  | | | |  | Production locale |
| | | | |  | Horeca |

Figure 56 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PLAN DE SECTEUR



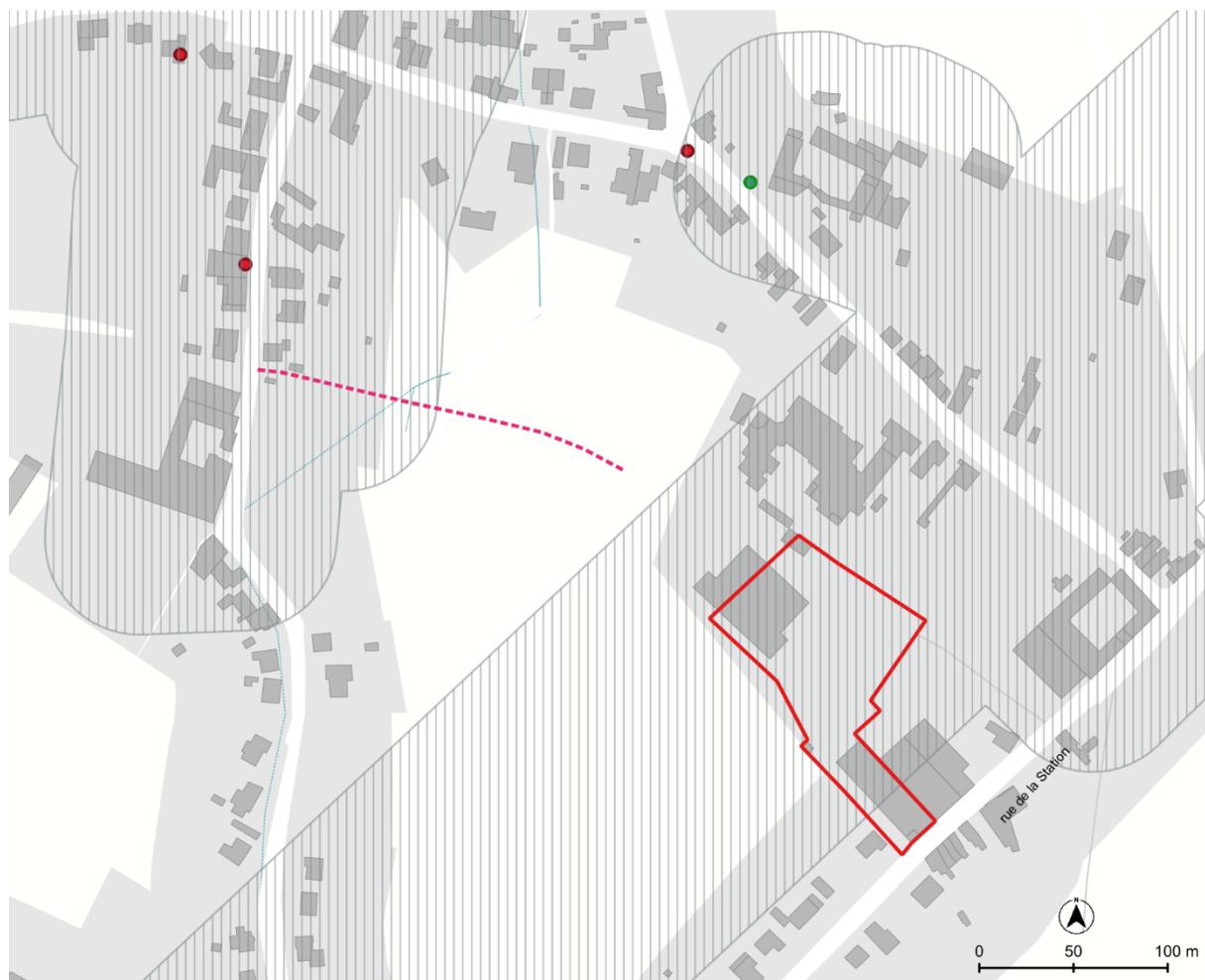
Plan de secteur

- - - Tronçon du vicinal à créer
- Habitat à caractère rural
- Aménagement communal concerté
- Agricole

Figure 57 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE



--- Tronçon du vicinal à créer

Autres situations de droit et patrimoine

□ Site à réaménager (SAR)

● Bien repris à l'inventaire du patrimoine régional

● Arbre remarquable

▨ Carte archéologique

Figure 58 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

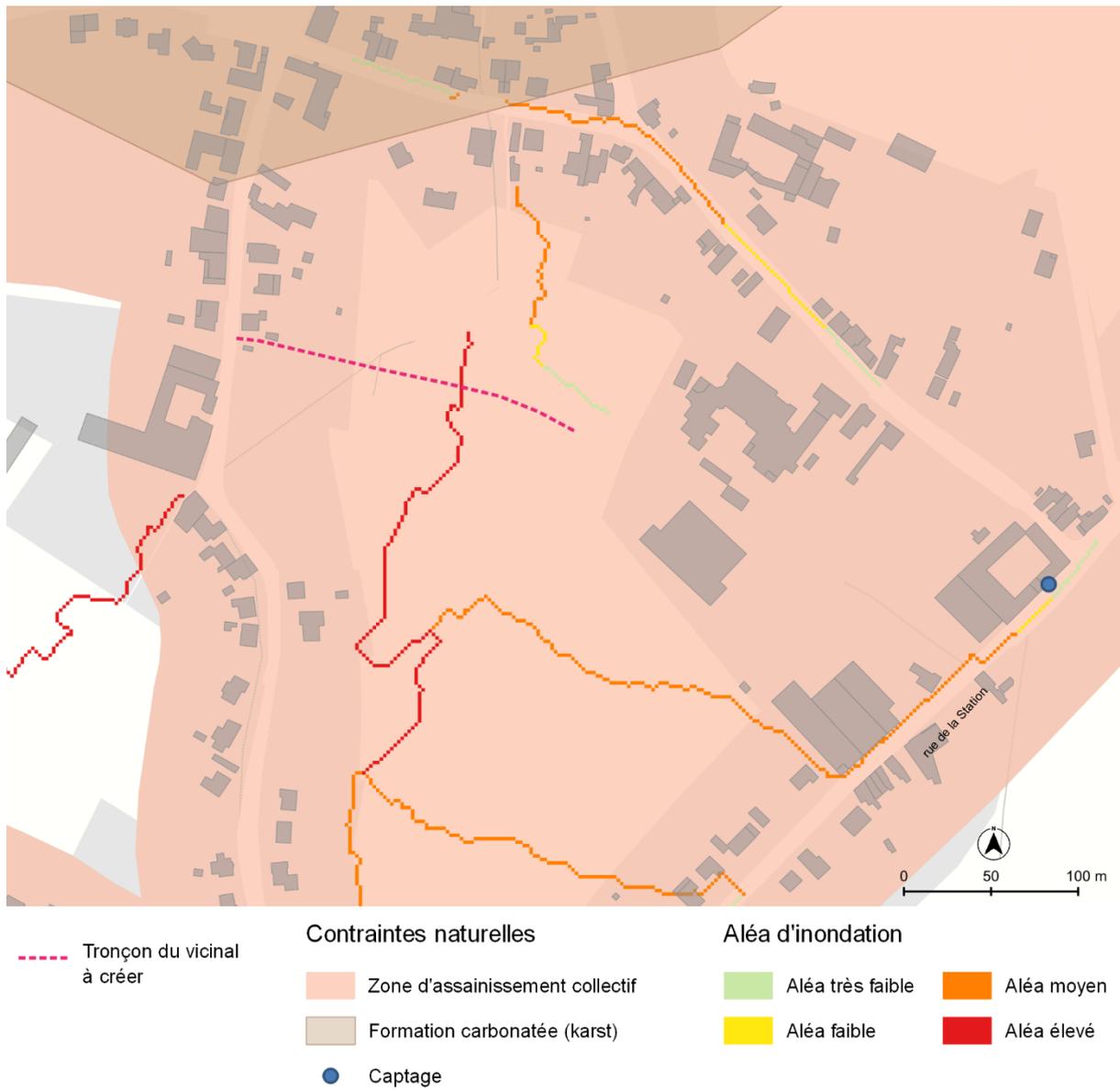


Figure 59 – Contraintes techniques et environnementales
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ



Figure 60 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service urbanisme	PCDN AWAP	€€	Commune DR AWAP ?

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	<p>Le tracé envisagé doit également être analysé dans les fiches-projets 1.1. Développement d'une politique de mobilité douce et 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM).</p> <p>La mobilité douce est une préoccupation principale de la population.</p>
ÉTAT DU DOSSIER	Le 1 ^{er} tronçon du tracé du tram est déjà actif. Il convient de l'étendre.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Défrichage du tronçon et déplacements des clôtures • Tonte du tronçon pour permettre l'accès • Pose de signalétique renseignant le cheminement
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec les propriétaires privés pour envisager soit une acquisition soit une convention permettant le passage du public.
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Tonte et taille régulière

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Ouverture du tronçon au public	Accessibilité du tronçon	Sur terrain, passage possible par les modes doux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Passage de promenade balisée via cet itinéraire	1 balade balisée	Roadbook des balades du PCDN

REMÉANDRAGE DE L'YERNE PHASE II : TRONÇON À OUDOUMONT



Fiche n° 2.6.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

Commune : Verlainne

Nom du village : Oudoumont

Descriptif : projet matériel

Fiche –projet à compléter suite au GT du 7 mars 2023

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET



— Tronçon faisant l'objet du reméandrage/renaturation

Figure 61 – Localisation de la phase II

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 |
Réalisation : SEN5, février 2023

L'Yerne a déjà fait l'objet d'une première phase de reméandrage, via un projet PCDN, et ce pour diverses raisons :

- Être favorable à la biodiversité grâce à un tracé plus naturel,
- Respecter les normes européennes qui imposent un assainissement des eaux usées et des normes de qualité de l'eau,
- Éviter les inondations.

Pour ce faire, un terrassement important a été mis en place et le lit de la rivière a été réaménagé grâce à un substrat d'enrochement et de gravier. Des plantations ont ensuite été réalisées par le SPW ARNE – DNF.

Cette 1^{ère} phase a vu le jour grâce à un partenariat public-privé entre la commune, le Contrat de Rivière Meuse Aval et le propriétaire riverain.

La phase II consiste à prolonger ce reméandrage, toujours sur une parcelle privée. L'objectif est bien de redonner au cours d'eau ses atouts écologiques et d'être accueillant pour la faune et la flore.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

De manière générale, ce type d'aménagement permet de se rapprocher d'un faciès naturel de la rivière plus favorable à la biodiversité. En outre, engager la phase II permettra de respecter les normes européennes et de lutter contre les inondations.

Il s'agit donc de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN.
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 3. Mise en place d'actions boostant la biodiversité, la Fiche n°1. 4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique, la Fiche n°2. 4. Identification des zones sensibles à préserver et envisager un classement et la Fiche n°2. 9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de proposer un reméandrage propice à la biodiversité tout en agissant sur les problématiques d'inondation.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie,
- renforcer l'image de la commune,
- rétablir des couloirs écologiques

- enrayer la perte de biodiversité,
- protéger des sites intéressants.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de faire « d'une pierre deux coups » : action contre les inondations tout en développant la biodiversité.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaïne

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) **en préservant et renforçant le réseau aquatique** (objectif 3.2.) et **en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Le projet permettra de sensibiliser les citoyens au cours d'eau  à la biodiversité en général. Le chantier pourrait également faire appel à des bénévoles.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Il s'agit de favoriser le développement de la biodiversité en retrouvant un tracé plus naturel du cours d'eau.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

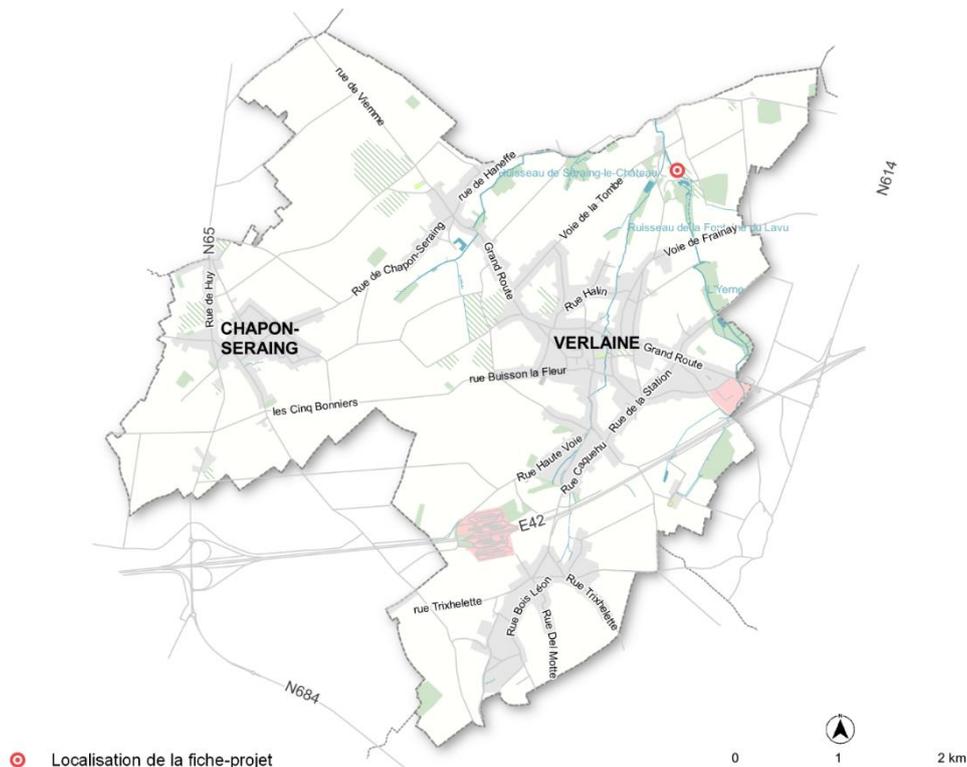


Figure 62 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

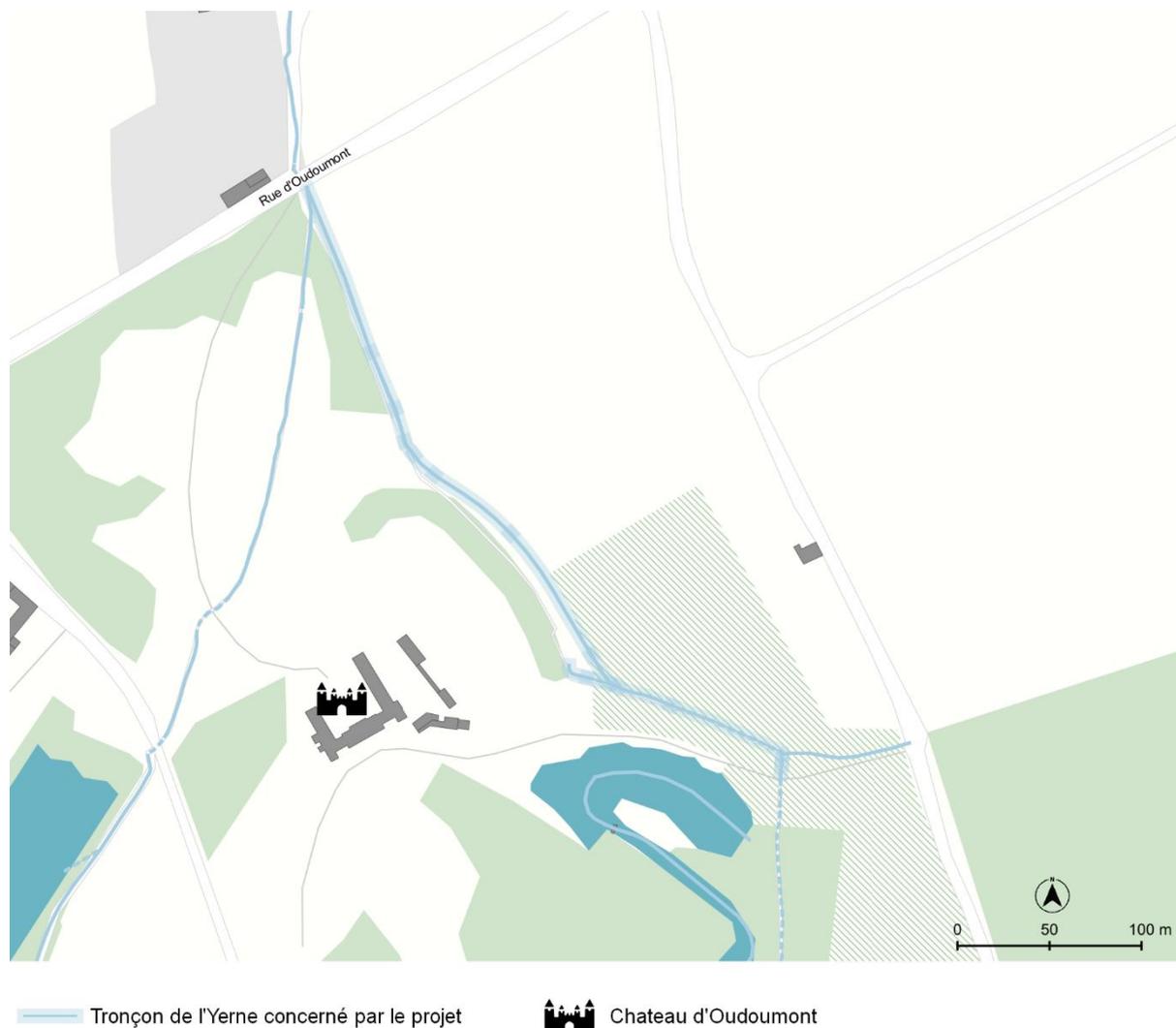


Figure 63 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PLAN DE SECTEUR

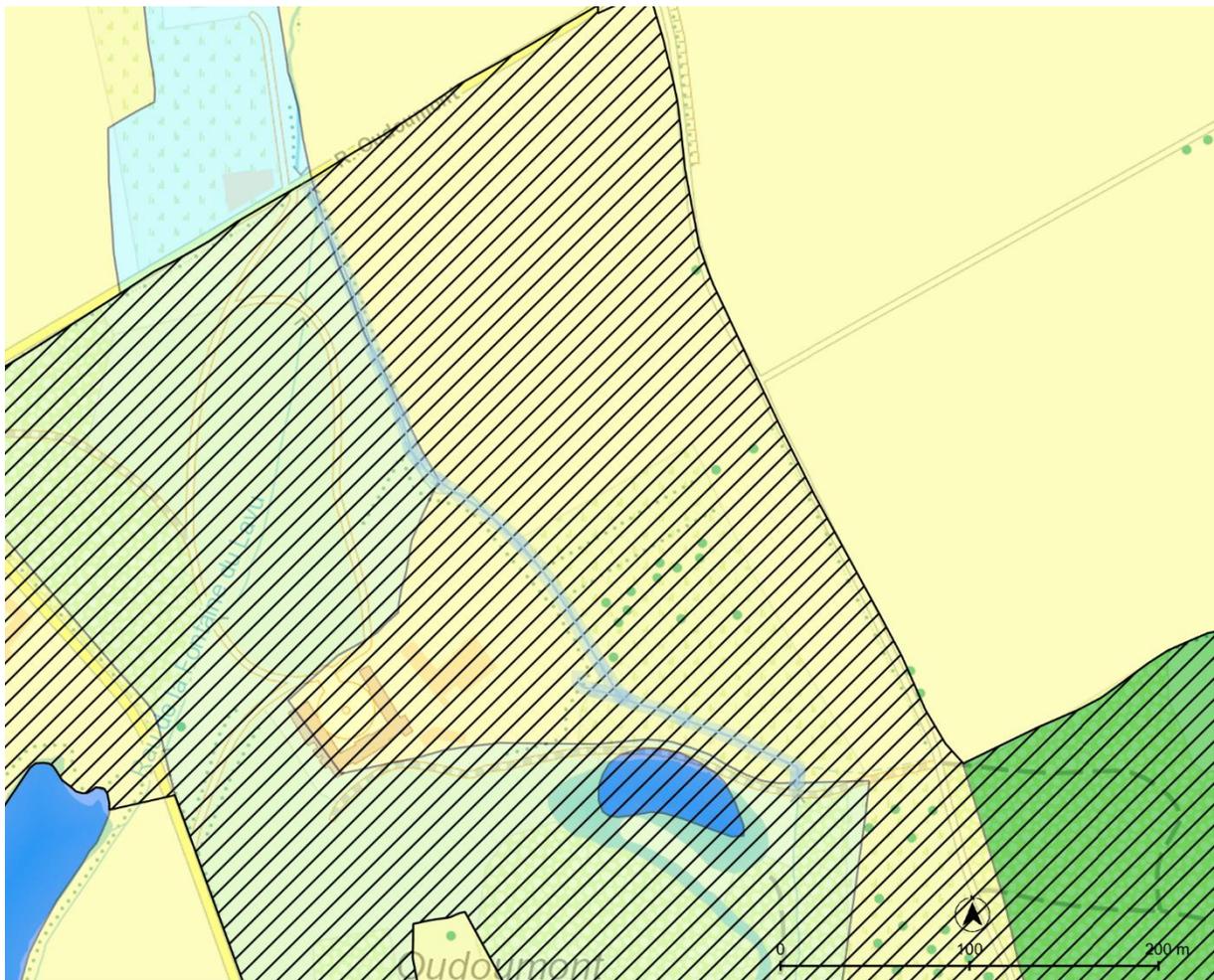


Figure 64 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

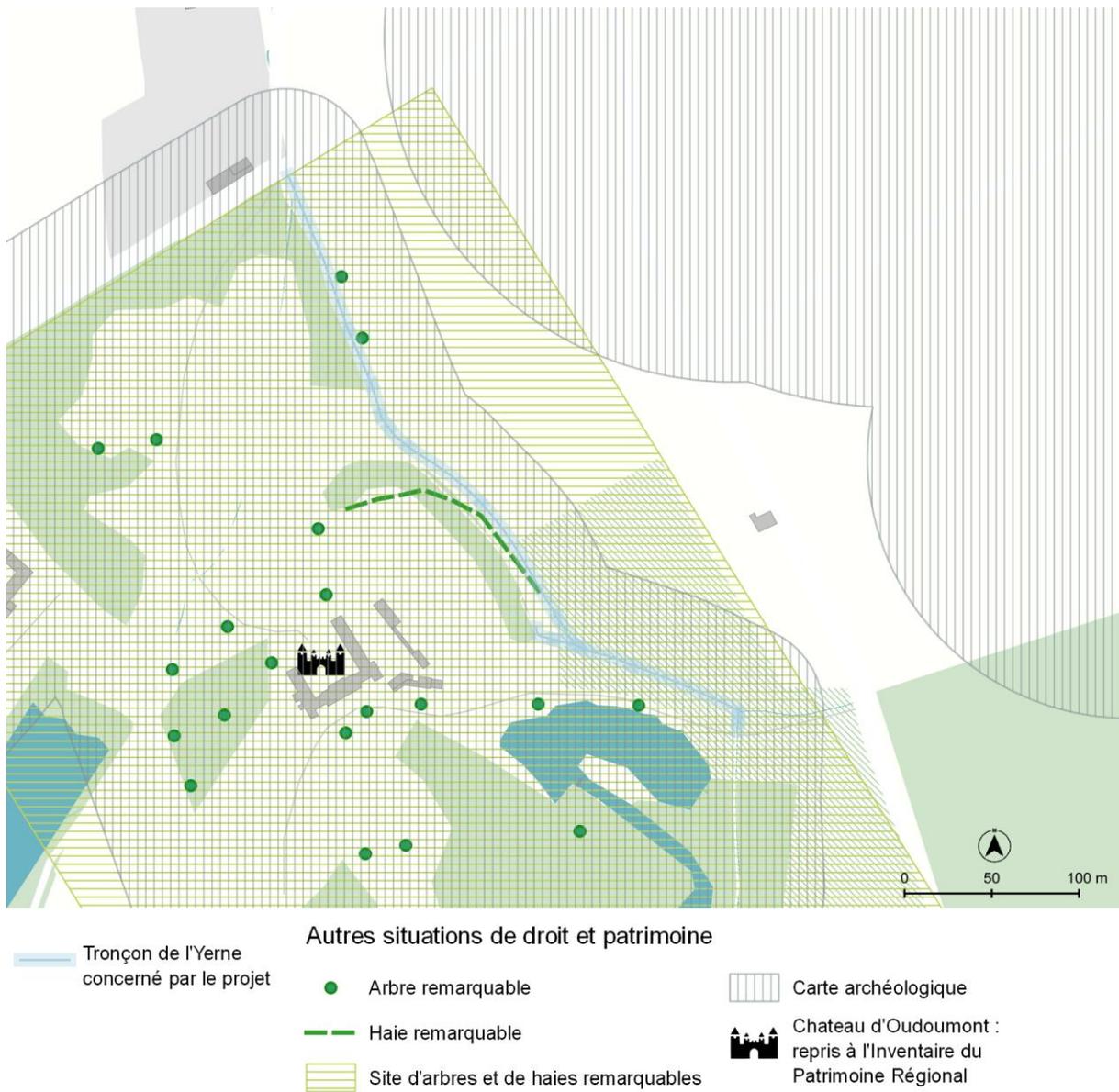


Figure 65 – Situation de droit et patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

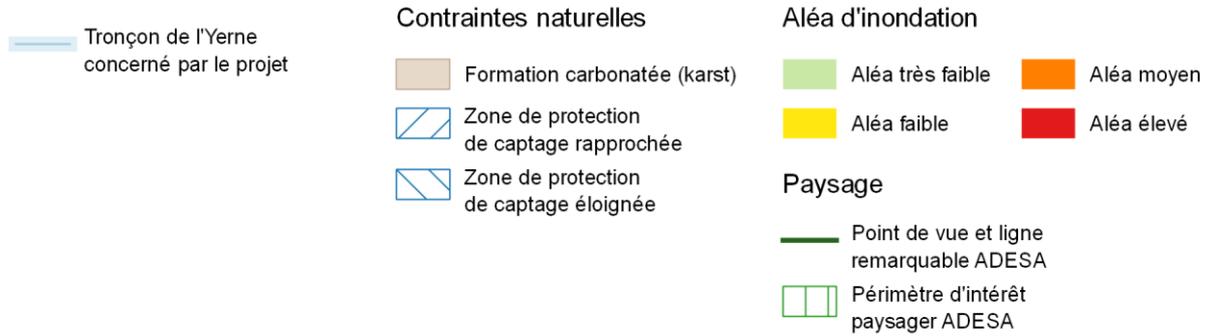
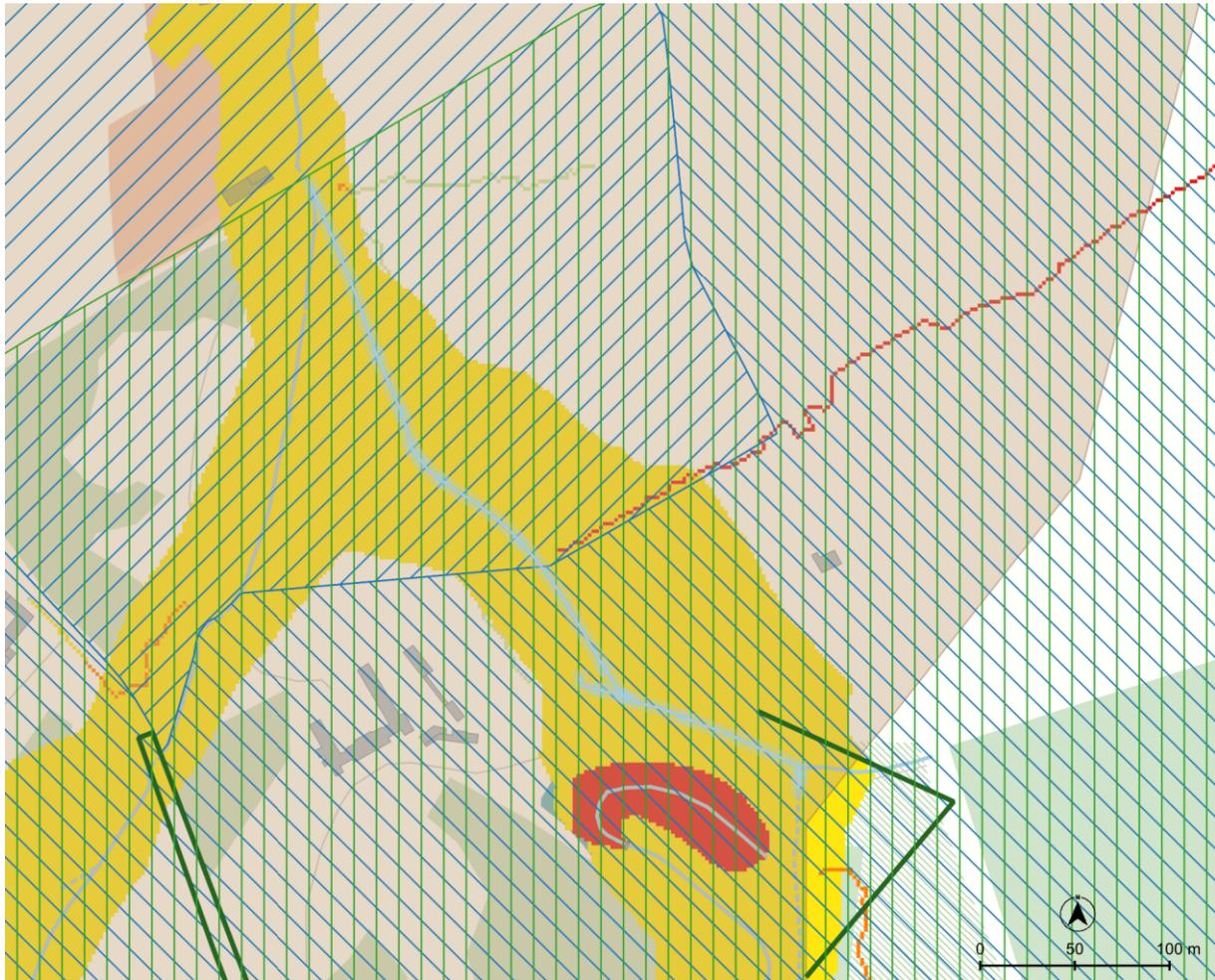


Figure 66 – Contraintes techniques et environnementales
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

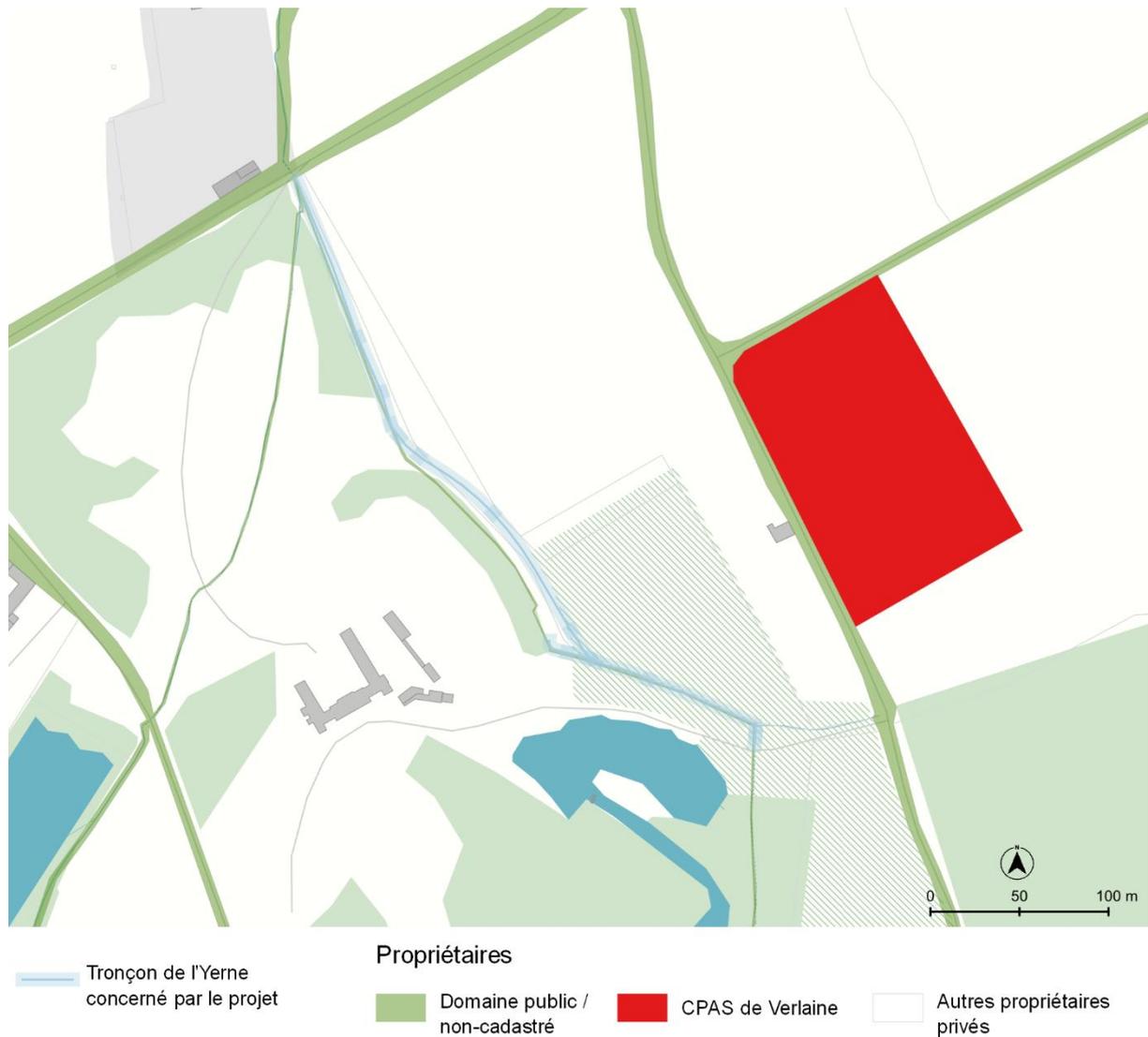


Figure 67 – Propriétaires

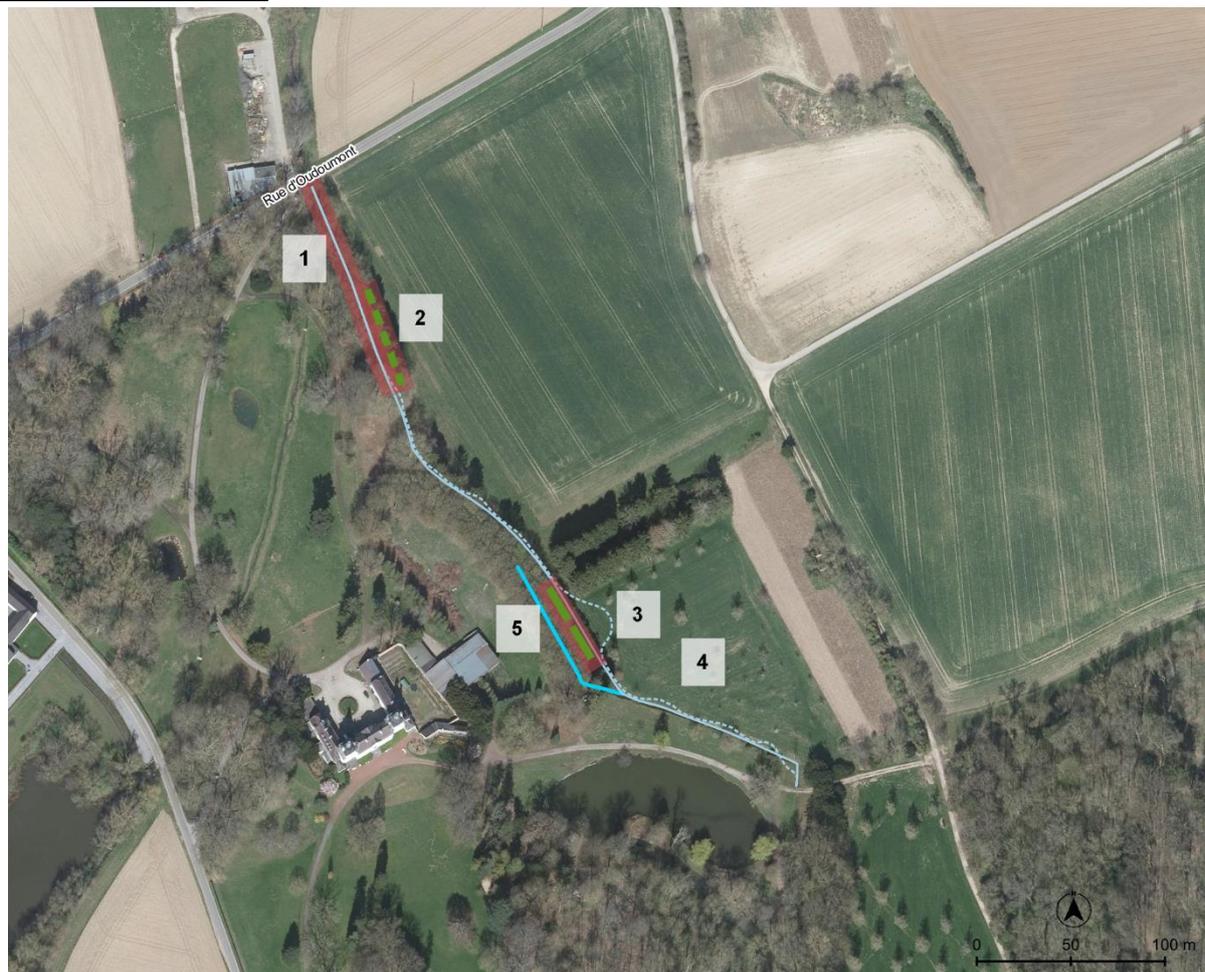
Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service environnement Contrat de rivière Province de Liège (STP) PCDN Propriétaire privé	/	€€	Subside « BiodiverCité » Commune DR ? Privé ?

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

<p>ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE</p>	<p>Un tronçon de l'Yerne a déjà fait l'objet d'un reméandrage. Il s'agit donc de s'inspirer de ce qui a été fait pour proposer le même type d'aménagements sur un autre tronçon.</p>
<p>ÉTAT DU DOSSIER</p>	<p>Des visites de terrain ont déjà été organisées avec le Service Technique Provincial, le Contrat Rivière, le PCDN, la commune et le propriétaire </p> <p>Le Service Technique Provincial pourrait prendre en charge le relevé du tronçon concerné par le reméandrage ainsi que l'étude technique.</p> <p>Le tronçon concerné par le projet a été arrêté (cfr. carte ci-dessous). Il mesure environ 320 m (avant reméandrage).</p>



- Tronçon de l'Yerne concerné par le projet
- - - Reméandrage de l'Yerne
- Tronçon de l'Yerne sans modification de son tracé
- Tronçon bordé d'épicéas : maintien comme écran visuel
- Tronçon bordé d'ifs : éloignement du cours d'eau (grand méandre)
- Chenal parallèle

Figure 68 – Reméandrage envisageable

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

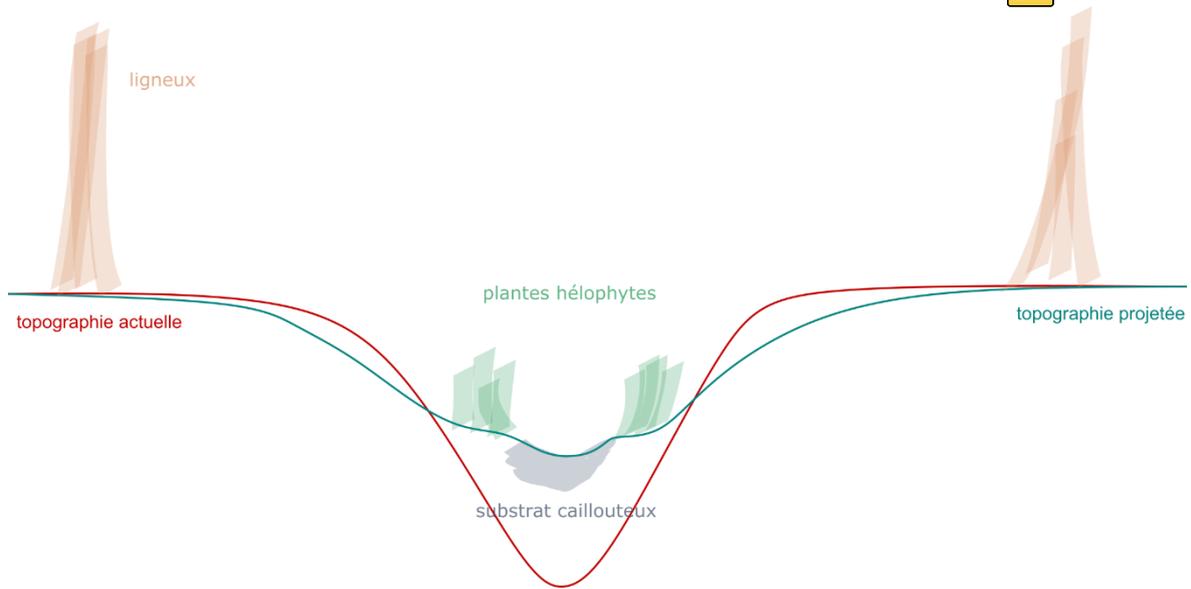
Ce tronçon se justifie du fait que l'alignement d'épicéas sert d'écran végétal vers la propriété du Château d'Oudoumont (2). Par ailleurs, en aval, soit vers la rue d'Oudoumont, le tronçon est trop court jusqu'à la route pour envisager un reméandrage car la présence du pont « oblige » au

ruisseau d'arriver dans l'axe de celui-ci (1). D'où le fait que le reméandrage commence après les épicéas.

Le reméandrage envisagé tient compte de plusieurs choses :

- Les sinuosités envisagées doivent être douces (la Yerne n'est pas une rivière rapide et donc ne pouvant pas décrire de très grands méandres). Un plus grand méandre peut néanmoins être envisagé au niveau de l'alignement d'ifs pour en écarter le cours d'eau (3).
- La parcelle au sud accueille plusieurs jeunes fruitiers. Certains pourraient éventuellement être déplacés (ou à tout le moins replanter de nouveau s'ils sont trop abîmés) (4).
- Des jonctions avec l'ancien chenal doivent être maintenues afin de limiter le débordement du lit de la rivière (5).

Cette phase II est relativement similaire à la phase I dans son principe puisqu'il s'agit, en plus du reméandrage, d'aplanir les berges tel qu'illustré sur le schéma ci-dessous. Des plantations doivent également être prévues : des plantes hélophytes, pour les parties exposées au soleil, ainsi que des arbres hautes tiges en lien avec le milieu aquatique (saules, aulnes, etc.). 



(2)



(3)



(4)



(5)

PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION

- préparation du terrain et fourniture des matériaux : enrochements et substrat caillouteux.
- arasement des berges et remplissage éventuel du fond de la rivière avec ce qui a été enlevé (ratio déblais/remblais nul si possible) / création de sinuosités et d'un plus large méandre.
- placement d'obstacles (pierres, troncs, ...) pour permettre la création de zones refuges pour la faune et où la flore pourra s'y enraciner.

	<ul style="list-style-type: none"> plantation au printemps de plantes propres à ce milieu (hélrophytes pour les parties exposées au soleil ou ligneux, en lien avec le milieu aquatique – aulne, saule, ...).
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> Accord du gestionnaire du ruisseau : la Province de Liège  Accord du propriétaire privé Réalisation de l'étude technique Permis d'urbanisme Marché pour public pour la réalisation des travaux
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Il faut veiller à éviter au maximum la sortie de terre de la zone de travail (en se rapprochant, au maximum, d'un ratio de déblais/remblais nul). 

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Reméandrage et renaturation des 320 m du cours d'eau	320 m du cours d'eau	Réception définitive des travaux

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Maintien du lit de l'Yerne dans ce nouveau tracé	Écoulement fluide du ruisseau	Relevés de terrain
Résistance des plantations prévues	Min 50% des plantations prévues sont toujours en place	Relevés de terrain
Accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques	1 nouvelle espèce faunistique 1 nouvelle espèce floristique	Relevés de terrain

DÉFINITION DE LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME : SDC, GCU, SOL OU CHARTRE

Commune : Verlainne
Nom du village : /
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.7.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

La commune de Verlainne pourrait se doter d'un ou plusieurs outils d'aménagement du territoire destinés à guider son évolution future :

- Le Schéma de Développement Communal (SDC) s'applique à l'entièreté du territoire et est un guide en termes d'aménagement du territoire. À valeur indicative, il doit proposer une hiérarchisation du territoire (les villages les uns par rapport aux autres) afin de faire ressortir les espaces à intensifier et ceux à préserver.
- Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) permet davantage de guider l'architecture des bâtiments. Ce document doit donner des recommandations en termes de gabarits, matériaux, implantation, ... dans le but de respecter la typicité des villages. Ce document, à valeur indicative, s'applique également à l'entièreté du territoire communal.
- Le Schéma d'Orientation Local (SOL) a également une valeur indicative. Il s'applique par contre à une partie du territoire communal. Cet outil est utile pour donner une vision globale pour le développement de grandes poches ou sur les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) du Plan de secteur.
- La commune pourrait également se doter d'autres outils qui ne sont pas régis par le Code de Développement Territorial (CoDT), par exemple une charte.

Dans les documents ayant trait à l'ensemble du territoire communal, les thématiques de l'habitat alternatif et de l'aménagement d'espaces publics conviviaux dans les nouveaux lotissements doivent être traitées car particulièrement plébiscitées par les verlainois lors des consultations.

À noter également que les trois premiers outils doivent être réalisés par un auteur de projet agréé par la Région wallonne et sont soumis à enquête publique. Par ailleurs, et dans tous les cas, la commune devra lancer un marché public afin de désigner un bureau compétent en la matière.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlainne dispose encore de beaucoup de disponibilités foncières ainsi que de 5 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) au Plan de secteur. Par ailleurs, les habitants déplorent une perte du caractère rural des villages et un manque d'intégration des nouvelles habitations dans les villages. Cela est également vrai d'un point de vue de la « convivialité » ; certains se plaignent que la commune devient une « cité-dortoir ».

Il s'agit donc de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui est de « se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune afin de préserver les espaces verts/de nature » et de « développer des projets suivants une logique d'intégration paysagère ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°1. 1. Développement d'une politique de mobilité douce, 1.5. Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité, la Fiche n°2. 1. Aménagement du cœur de village à Verlainne, la Fiche n°2. 4. Identification des zones sensibles à préserver et envisager un classement et la Fiche n°2. 5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlainne.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de doter la commune d'outils capables de préserver ce caractère rural et éviter une urbanisation qui défigurerait le territoire.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de se doter d'outils qui permettront de donner des balises à de futurs actes et travaux sur une échelle relativement longue (15-20 ans) dans le but de préserver le cadre rural.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) **en encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.) **et en valorisant les éléments patrimoniaux existants** (objectif 1.2.).
- **proposera des alternatives aux énergies fossiles** (enjeu 2.) **en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements** (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.).
- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) **en développant le maillage écologique dans le contexte bâti** (objectif 3.1.) **et en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.).
- **accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population** (enjeu 4.) **en aidant à l'accès au logement pour tous** (objectif 4.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Les outils auront une portée « économique » puisque cet aspect fait partie intégrante de la dimension territoriale d'une commune (ex : parcs d'activités économiques, commerces (de proximité), etc.).	
SOCIAL	Les outils auront une portée sociale puisqu'ils s'appliqueront aux actes et travaux que les citoyens voudront poser.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Les outils devront intégrer la composante environnementale dans les études, afin de la préserver et de proposer des densités raisonnées et en accord avec la structure du territoire.	
ÉNERGÉTIQUE	Certains outils peuvent aborder plus spécifiquement la composante énergétique (ex : GCU ou outils hors CoDT).	
MOBILITÉ	La notion de mobilité fait partie intégrante de ces outils puisque c'est une thématique clef de la dimension territoriale d'une commune.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Ce projet doit avoir lieu sur l'ensemble de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service urbanisme	CCATM, SPW TLPE, GAL JSH, PCDN, Promoteurs, CPAS, PCS, Meuse-Condroz-Logement de Huy, Agence Immobilière Sociale (AIS)	€€	Commune SPW TLPE

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Une réforme du CoDT est en cours et amènerait peut-être quelques clarifications au niveau des outils d'aménagement du territoire.
ÉTAT DU DOSSIER	/
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	/ 
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none">Lancement d'un marché de services pour la réalisation de(s) outil Adjudication du marché.
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'un Comité de suivi regroupant à tout le moins la commune, la Région wallonne (Fonctionnaire-délégué et Direction de l'Aménagement Local) ainsi que le bureau d'études.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Élaboration d'un outil d'aménagement du territoire	1 SDC ou 1 GCU ou 1 autre document hors CoDT	Rapport écrit de l'outil choisi

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Utilisation de l'outil dans le cadre de la délivrance de permis	Référence à l'outil (aux outils) dans les motivations relatives aux délivrances de permis	Motivation des permis

CRÉATION D'ÉNERGIE VERTE ALTERNATIVE

Commune : Verlainne
 Nom du village : /
 Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.8.
 Priorité : Lot 2
 (1) Version initiale
 (2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à se donner la possibilité de créer des énergies vertes alternatives sur le territoire communal. Pour ce faire, certains citoyens motivés pourraient se regrouper sous forme d'Association Citoyenne Locale (ACL) et se greffer à une coopérative existante (ex : HesbEnergie). Cette formule a pour avantage de ne pas « perdre du temps » dans la création d'une coopérative propre à Verlainne, puisqu'une multitude de coopératives énergétiques existent déjà et jouissent du label Rescoop², tout en bénéficiant d'un soutien administratif, technique, juridique et financier. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet très concret sur le territoire communal, la commune pourrait également être partie prenante de celui-ci en intégrant le « Special Purpose Vehicle » (SPV), soit l'outil juridique créé pour la construction, l'exploitation et la maintenance du projet.

Concernant le type d'énergies à développer sur le territoire communal, elles sont de différents ordres :

- Éolien, par la réservation d'une éolienne citoyenne dans le cadre de projets de parc éolien mais aussi par le développement d'éoliennes privées,
- Solaire, par la pose de panneaux photovoltaïques, notamment sur les bâtiments publics, mais aussi sur les exploitations agricoles, sur de grands parkings ou tout autres endroits susceptibles d'en accueillir,
- Déchets organiques, par l'aménagement d'une unité de biométhanisation et/ou biomasse (avec co-génération).

Concernant ces deux derniers points, il serait intéressant de bien définir en amont les besoins de la commune en termes d'énergie à produire et de possibles localisations. Cela pourra se faire par l'étude d'opportunité pour des réseaux de chaleur que chaque commune devra mener à l'avenir. Notons qu'a priori, la proximité de l'administration, du CPAS, de la police, de l'école et du hall sportif pourrait mener à développer un réseau de chaleur commun à tous.

Notons également qu'en regard des avancées récentes et rapides, d'autres réflexions pourraient être analysées à l'avenir (ex : géothermie, batterie, ...).

Enfin, il serait intéressant que la commune puisse se doter d'un cadre clair concernant cette thématique afin d'aborder de manière très pragmatique les futures demandes privées auxquelles elle sera confrontée.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Verlainne est engagée dans un plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) et a des objectifs de réduction des émissions. Elle a par ailleurs plusieurs potentiels pour créer des énergies alternatives :

- les surfaces agricoles sont très importantes à l'échelle communale et les déchets organiques, présents en quantité, représentent un potentiel important pour alimenter des infrastructures type « biométhanisation ». La proximité de la plate-forme de compostage d'Intradel à Jeneffe (Donceel) est également un atout ;
- le potentiel venteux et solaire avec ses paysages d'openfield : 3 éoliennes sont dès

l'ouest de Chapon-Seraing, se plaignent des éoliennes existantes.

Il s'agit dès lors de répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé qui sont de :

- « Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Offrir aux habitants des alternatives au mazout.

² <https://www.rescoop.eu/>

- Réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments communaux et chez les privés/exploitations agricoles ».

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°2. 3. A  la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de préserver le territoire de l'utilisation d'énergie fossile et de tirer parti des ressources économiques locales et gratuites, qui ne seront jamais soumises à des embargos (ex : le vent, le soleil).

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique.
- améliorer l'image du milieu agricole,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la facture énergétique des bâtiments publics et privés.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de s'affranchir des grandes firmes énergétiques et de proposer des alternatives renouvelables et démocratiques.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, V  ne

- **proposera des alternatives aux énergies fossiles** (enjeu 2.) **en encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles** (objectif 2.1.).
- **soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes** (enjeu 7.) **en donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes** (objectif 7.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Le projet propose de tirer parti de ressources énergétiques locales qui ne seront jamais soumises à embargo (en tant cas pour le soleil et le vent) ce qui devrait se répercuter sur les factures énergétiques des coopérateurs.	
SOCIAL	En plus de mener des projets énergétiques, ce projet se veut créateur de liens entre les gens.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Le projet consiste à tirer parti d'énergies locales.	
ÉNERGÉTIQUE	Le projet consiste à s'affranchir des énergies fossiles.	
MOBILITÉ	Le projet consiste à tirer parti des ressources énergétiques locales et de rapprocher la production de la consommation.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Ce projet doit avoir lieu sur l'ensemble de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service énergie Citoyens, regroupés sous forme d'Association Citoyenne Locale (ACL)	GAL JSH Agriculteurs SPW TLPE SPW ARNE	€€€	Coopérative, Tiers investissement

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	L'engouement est là pour mener ce projet mais les citoyens ne sont pas encore regroupés sous forme d'ACL. Il s'agit du préalable pour mener à bien ce projet de création d'énergie alternative.
ÉTAT DU DOSSIER	La commune devrait lancer une étude d'opportunité pour des réseaux de chaleur.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	Suivant le type de projets proposés, le programme des travaux est différent. Ainsi, pour une <u>éolienne citoyenne</u> , les coopératives partent souvent d'une opportunité à savoir un projet de parcs éoliens par de plus grandes firmes. Une éolienne est ensuite réservée comme « citoyenne ». Une fois l'accord trouvé, il y a toute la procédure de demandes de permis, étude des incidences environnementales, travaux, maintenance. Pour un projet de <u>panneaux solaires et/ou biomasse et/ou biométhanisation</u> , l'opportunité vient davantage d'une personne (physique ou morale, dont publique) intéressée (par exemple : une maison de repos pour une chaudière biomasse, proximité des services pour un réseau de chaleur, panneaux photovoltaïques sur des hangars agricoles). Il y a des conventions à rédiger pour ensuite arriver à une concrétisation via un tiers investissement. 
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none">Organiser le groupement citoyen sous forme d'ACL, avec un statut d'asbl nécessaire pour recevoir une dotation.

	<ul style="list-style-type: none"> • Greffer cette ACL à une coopérative déjà existante (par exemple : HesbEnergie). • Création d'un « Special Purpose Vehicule » (SPV) pour concrétiser le projet retenu. La commune peut faire partie de cet outil (mais pas les personnes à titre privée).
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des soirées d'information auprès du grand public pour déconstruire les mythes autour de certains projets et expliquer le rôle des coopératives d'énergie. Par exemple : les lumières des éoliennes. Les éoliennes clignotent pour l'armée. Un dispositif a été mis en place pour les allumer uniquement lorsque nécessaire. • Si un projet sort de terre, mise en place d'un Comité de suivi comprenant les différents acteurs, dont la commune, et les riverains pour pouvoir relayer d'éventuels problèmes.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'une Association Citoyenne Locale (ACL)	Noyau dur de 3-4 personnes motivées	Statut juridique de cette ACL (idéalement sbl)

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'au moins un projet concret : <ul style="list-style-type: none"> • 1 éolienne citoyenne • 1 réseau de chaleur • 1 unité de biométhanisation • 1 unité de biomasse • Des panneaux photovoltaïques 	1 réalisation concrète	Commune
Émission de gaz à effet de serre dans la commune	55 % de réduction 	Convention des Maires

AMÉNAGEMENT DE DISPOSITIFS CONTRE LES COULÉES DE BOUE ET LES INONDATIONS

Commune : Verlaine
Nom du village : tout le territoire de la commune
Descriptif : projet matériel et immatériel

Fiche n° 2.9.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

Fiche –projet à compléter suite au GT du 7 mars 2023

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet vise à compléter les mesures déjà mises en place pour lutter contre les coulées de boues mais aussi à intervenir en prévision des événements de grandes pluies dont peuvent résulter des inondations.

Il s'agira, dans un premier temps, de mettre en place des groupes de discussion avec les habitants (un ambassadeur par village par exemple), les pouvoirs locaux, la cellule de Gestion Intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (GISER), les exploitants, les agriculteurs, ... afin de recenser les points noirs du territoire. Cette cartographie pourra ensuite être intégrée dans le Plan particulier d'urgence et d'intervention (PGRI – PARIS) de la commune.

Sur base de cette cartographie, il faudra ensuite déterminer les mesures de prévention les plus adaptées et les réaliser. À noter que ces mesures de prévention concernent tant les habitants que les agriculteurs et consistent aussi bien en la mise en place d'une gestion séparative des eaux de pluies (par infiltration, temporisation) que la plantation de haies, d'interdiction de cultures sarclées, d'encouragement à de nouvelles techniques culturales (ex : culture sur butte des légumes et contre-buttes, ...), etc.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Dans un territoire où les grandes cultures sont fortement représentées comme à Verlaine, un point d'attention particulier doit être porté aux axes de ruissellement. En effet, par le labour et autres pratiques agricoles conventionnelles, le sol peut perdre sa capacité drainante. Ce qui peut conduire à des écoulements de surface importants avec une force érosive conséquente (pouvant charrier une certaine quantité de boues).

Par ailleurs, la commune de Verlaine est également touchée par des aléas par débordement associés aux trois principaux cours d'eau de la commune ainsi que par un risque d'inondation par ruissellement.

Il s'agit donc de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui est de « lutter contre les coulées de boue et les inondations ».

À noter que ce projet est en lien avec les fiches-projets 1.3. Mise en place d'actions boostant la biodiversité, 1.4. Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique, 2.4. Identification des zones sensibles à préserver et envisager un classement et 2.6. Reméandrage de l'Yerne phase ii : tronçon à Oudoumont.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit d'éviter les phénomènes d'inondations et de coulées de boue qui mettent à mal le territoire.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de se doter d'outils qui permettront de lutter efficacement contre ces phénomènes tout en développant la biodiversité.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- **préservera, restaurera et développera le cadre naturel** (enjeu 3.) **en préservant et renforçant le réseau écologique** (objectif 3.3.).
- **intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire** (enjeu 1.) **en encadrant l'urbanisation des villages** (objectif 1.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Les dispositifs mis en place doivent permettre de préserver les habitations et les jardins.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Les dispositifs doivent permettre d'endiguer les phénomènes d'inondations et de coulées de boue tout en développant la biodiversité.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Ce projet doit avoir lieu sur l'ensemble de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

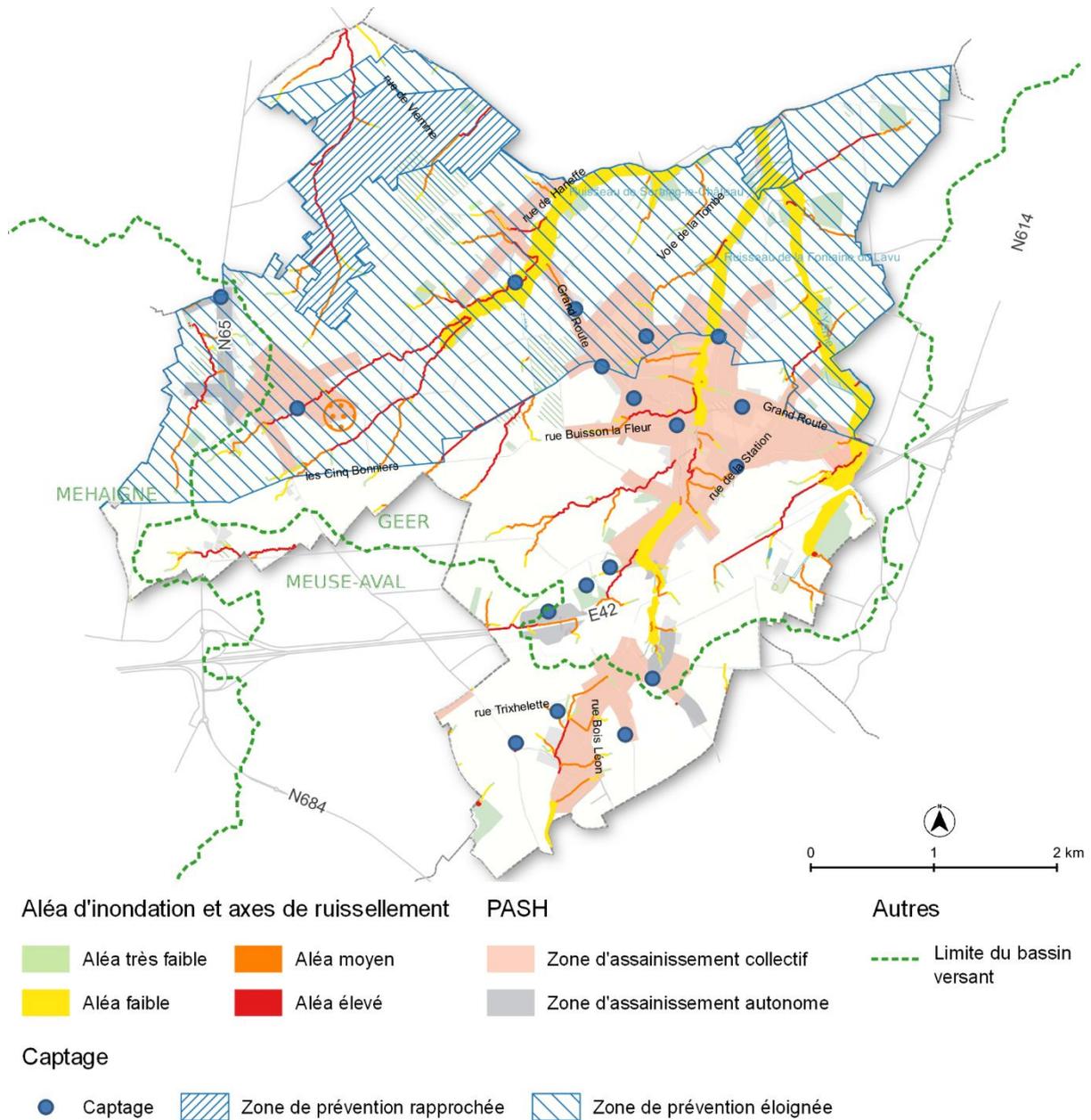


Figure 69 – Contraintes techniques et environnementales
 Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service urbanisme Contrat de rivière Cellule GISER	PCDN GAL JSH Citoyens Agriculteurs	€€	Commune DR SPW ARNE

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	<p>La commune de Verlainne est bien consciente de cette problématique et a déjà mis en place certaines actions (cfr ci-après), dont certaines dans l'urgence (ex : fascine en paille suite aux intempéries d'août 2020 rue de Chapon).</p> <p>Le Contrat de Rivière aimerait par ailleurs mettre en place ces cartographies dans chacune des communes à l'avenir.</p>
ÉTAT DU DOSSIER	<p>Plusieurs actions ont déjà été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un fascine en saule de +/- 60 m de long au carrefour des Voies de Roumont et des Jardinets. • Création d'un ouvrage d'art de reprise des eaux en aval d'un fossé rue Bois Léon. • Entretien annuel par le curage des fossés, filets d'eau et avaloirs <p>Plusieurs actions vont également prochainement démarrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue de Haneffe (Lotissement fondation d'Oultremont) : travaux consistant à séparer les eaux claires (rejet dans ruisseau de Seraing-le-Château) des eaux usées (rejet dans collecteur AIDE) – printemps/automne 2023. • Rue de Chapon : travaux qui consistent en la réalisation d'un merlon enherbé (pente 4/4) avec ajutage et déverse, le tout complété par l'installation d'une fascine en saule (au lieu d'une fascine en paille tel que déjà posée). • Rue Bois Léon : travaux qui consistent en la réalisation d'un merlon enherbé, d'un fossé drainant à redents et rejet au réseau d'égouttage public.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<p>Dans un premier temps : mise sur pied de groupes de discussion avec les habitants (un ambassadeur de quartier/village, ...), les pouvoirs locaux, la cellule GISER, les exploitants, les agriculteurs, ... afin de recenser les points noirs du territoire.</p> <p>Dans un second temps, réflexion quant aux solutions adéquates pour chacun des points noirs recensés (en tenant compte des contraintes techniques et environnementales) + phasage qui tient compte de l'urgence des situations. Pour ce faire, la cellule GISER a édité une brochure intéressante reprenant les différents dispositifs à mettre en place en zone agricole (et forestière) avec à chaque fois un retour d'expérience. Cette brochure est consultable ici :</p> <p>http://jesuishesbignon.be/wp-content/uploads/2019/02/GISER-Catalogue-merged.pdf</p> <p>Des exemples de bonnes pratiques sur la commune de Donceel, commune voisine, sont également repris ici :</p>



	<p>http://jesuishesbignon.be/wp-content/uploads/2020/07/GAL-Catalogue-des-amenagements-DONCEEL-BAT.pdf</p> <p>À noter qu'en parallèle des mesures de prévention pourraient être mises en place comme par exemple la sensibilisation des citoyens à se conformer aux mesures en vigueur, et notamment la nouvelle circulaire « inondations », tout en les incitant à installer des citernes d'eau de pluie (individuellement ou en achat groupé), l'information sur les points noirs, etc. Plusieurs informations sur la gestion des eaux de pluie en milieu urbain sont consultables ici :</p> <p>http://jesuishesbignon.be/catalogue-de-dispositifs-pour-la-gestion-des-eaux-pluviales-en-milieu-urbain/</p>
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied des groupes de discussions • Campagnes de sensibilisation
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Création de groupes de discussion • Sensibilisation des citoyens • Participation des citoyens à l'entretien des fossés et aménagements publics

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place de groupes de discussion	Minimum 1 représentant/village	Commune, service environnement
Organisation de réunions	2/an	Commune, service environnement
Inventaire des points noirs	1 inventaire	Commune, service environnement
Aménagements en réponse aux points noirs	Aménagement de 3 points noirs / an	Commune, service environnement
Campagne de sensibilisation	1/an	Commune, service environnement

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Diminution de l'ampleur des dégâts suite aux inondations / coulées de boues	Diminution par rapport à une année de référence	Commune, service environnement
Diminution du nbr de points noirs	La part des points noirs ne fait que diminuer au fur et à mesure des années, et notamment par rapport à l'année de référence	Commune, service environnement

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de tirer parti d'investissement privé dans le but de créer un espace convivial et créateur de liens, notamment entre les générations.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- accompagner de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population (enjeu 4.) en améliorant les services pour les aînés (objectif 4.3.) et en aidant à l'accès au logement pour tous (objectif 4.1.).
- intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en encadrant l'urbanisation des villages (objectif 1.1.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Les Verlainois seront amenés à rester sur le territoire grâce à l'aménagement de services spécialement dédiés aux aînés. L'aspect « intergénérationnel » du projet doit également permettre à différents profils de se rencontrer.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	/	
ÉNERGÉTIQUE	Les nouveaux bâtiments doivent être exemplaires d'un point de vue énergétique.	
MOBILITÉ	Le projet s'implante à proximité du cœur de Verlainne, qui accueille la majorité des services à la population. Les commerces sont également proches. Les déplacements modes doux peuvent donc être privilégiés.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

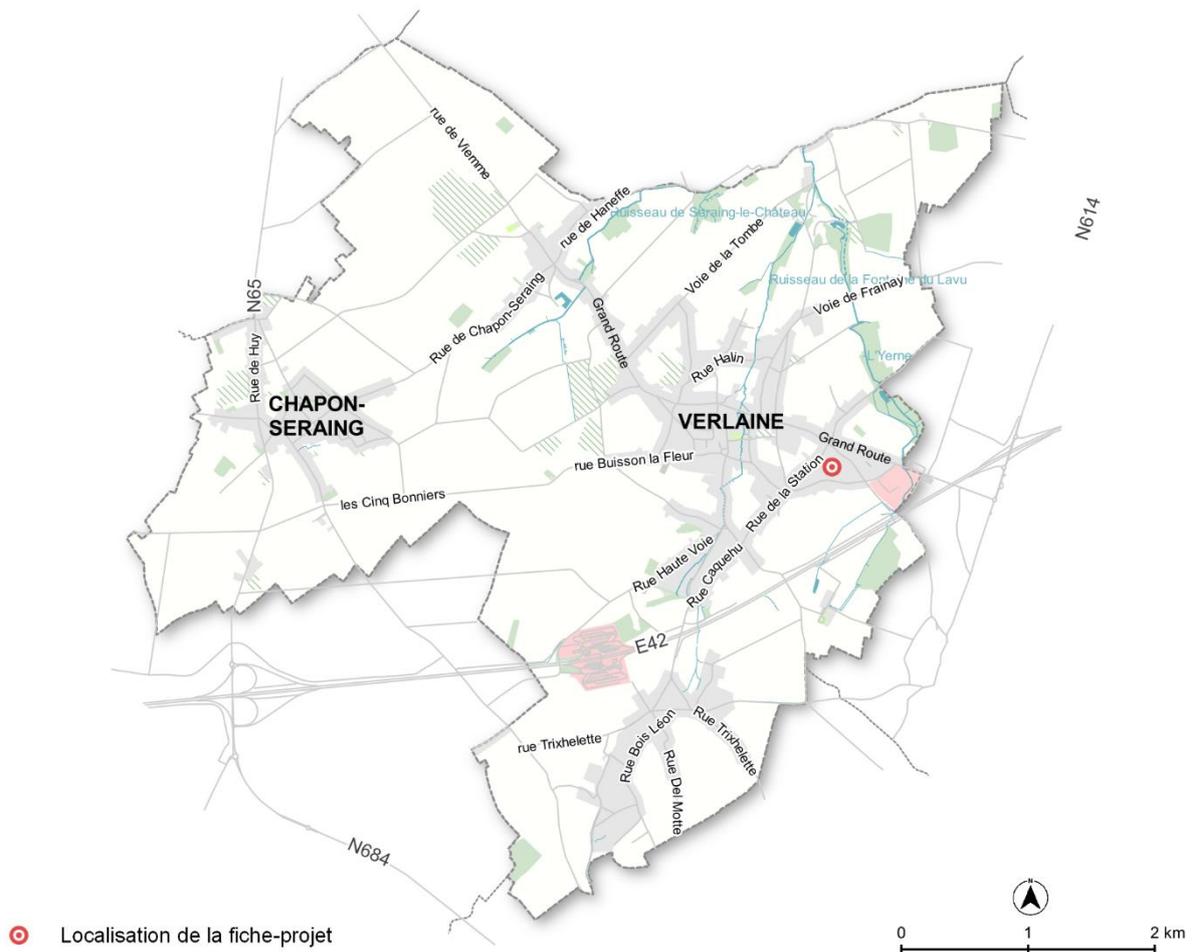


Figure 71 – Localisation du projet

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Localisation exacte de la maison de repos et de la crèche

Figure 72 – Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

PLAN DE SECTEUR

Localisation exacte de la maison de repos et de la crèche

Figure 73 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, janvier 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Localisation exacte de la maison de repos et de la crèche

Figure 74 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Localisation exacte de la maison de repos et de la crèche

Figure 75 – Contraintes techniques et environnementales

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Localisation exacte de la maison de repos et de la crèche

Figure 76 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, janvier 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service urbanisme PCS CPAS	GAL JSH Écoles CCCA	€€ 	Promoteur privé Commune

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Le projet de maison de repos est toujours en cours d'instruction.  La commune dispose d'un subside pour établir une crèche de 20 places. 
ÉTAT DU DOSSIER	<ul style="list-style-type: none"> Les voiries nécessaires au développement de la poche ont été aménagées par le demandeur privé.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	La maison de repos doit être édifée. Ensuite, des activités intergénérationnelles peuvent être organisées, en lien avec les écoles et les différentes associations présentes sur le territoire communal.
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	/
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe interne à la maison de repos en charge des activités intergénérationnelles, relai auprès de la commune, des écoles et des associations.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aménagement d'une maison de repos	1 infrastructure sur le territoire communal	Commune
Aménagement complémentaire intergénérationnelle (plaine de jeux, crèche, ...)	Min 1 infrastructure complémentaire dans un rayon de 150 m (crèche, plaine de jeux ou autre)	Commune

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Sondage par rapport au bien-être des futurs résidents	Taux de satisfaction de 80%	Future direction
Activités intergénérationnelles organisées	Min 1 /an	Commune

DISPOSITION DE BANCS ET DE POUBELLES, NOTAMMENT LE LONG DES CHEMINS DE BALADES

Commune : Verlainne
 Nom du village : /
 Descriptif : projet matériel

Fiche n° 2.11.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet consiste à placer des bancs et des poubelles aux abords des services publics et équipements communautaires (administration, centre sportif local, école, football, ...) ainsi que le long des promenades et des points de vue paysagers. L'objectif est d'inciter les promeneurs à s'arrêter, prendre le temps, à discuter et pourquoi pas se rappeler... En effet, la commune se lance dans un projet de « banc du souvenir »³.

Pour ce faire, les verlainois pourraient être invités à proposer des endroits propices où installer un (des) banc(s) et des poubelles afin de pallier aux manquements actuels.

Pour les poubelles, il faut trouver le juste milieu car les poubelles appellent les déchets et le but n'est pas de se retrouver avec des immondices au pied. Des panneaux (ou autocollants) pourraient être disposés afin de sensibiliser aux dépôts clandestins.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune dispose de plusieurs bancs disséminés çà et là sur le territoire : au coin d'une rue, le long d'un sentier, à côté d'une chapelle, sur le parvis de l'église, etc. Ces bancs sont parfois accompagnés d'une boîte à livres. Il s'agit d'étendre ces aménagements pour favoriser les rencontres et inviter les promeneurs à s'arrêter.

Par ailleurs, les verlainois ont indiqué, lors des rencontres citoyennes, que beaucoup de déchets se retrouvent dans la nature.

Il s'agit donc de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui sont « d'endiguer le problème de déchets sauvages », de « mettre en valeur le patrimoine » et de « pallier au manque d'espace public structurant et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux) ».

À noter que ce projet est en lien avec les deux projets du lot 0 qui sont Recensement du petit patrimoine (0.1.) et promotion des chemins de balade existants (0.4.) ainsi que la Fiche n°1. 6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel, Fiche n°2. 5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlainne et la Fiche n°3. 11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de profiter de la nature environnante et des paysages (qui font partie intégrante du patrimoine) et de les préserver.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- sensibiliser la population au développement durable,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- protéger des sites intéressants.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit d'investissements peu coûteux destinés à renforcer la convivialité tout en permettant d'endiguer le phénomène des déchets.

³ Un « banc du souvenir » est un banc offert par des donateurs dans le but de penser sereinement à une personne défunte, pour se rappeler un événement ou simplement pour informer et apprendre. Chaque banc dispose d'un QR code destiné à expliquer pourquoi ce banc existe.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlaine

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.) et en suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en valorisant les éléments patrimoniaux existants (objectif 1.2.).
- préservera, restaurera et développera le cadre naturel (enjeu 3.) en œuvrant pour une meilleure gestion de la problématique des déchets (objectif 3.4.),

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	/	
SOCIAL	Le projet doit permettre de renforcer la convivialité et les rencontres entre les gens.	
CULTUREL	Les bancs pourraient être disposés en lien avec les points de vue (le paysage fait partie intégrante du patrimoine communal).	
ENVIRONNEMENTAL	Le projet doit permettre de préserver la nature des déchets sauvages.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Le projet doit inciter à la mobilité douce, pouvoir s'arrêter et prendre le temps.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le projet s'étend à l'ensemble de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, services environnement et travaux	Citoyens	€	Commune DR Appel à projets divers

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Plusieurs bancs et poubelles sont déjà installés sur le territoire communal. Il s'agit de compléter l'offre actuelle pour répondre aux manquements actuels... ou tout simplement pour « se souvenir » (projet de « banc du souvenir »).
ÉTAT DU DOSSIER	/
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<p>Les bancs et les poubelles doivent être installés sur base de propositions de la population. Pour ce faire, un appel pourrait être ouvert sur le site internet de la commune, durant 2-3 mois, afin que chacun puisse proposer des localisations.</p> <p>La commune arbitrerait ensuite les propositions et installerait les x projets retenus sur base d'une série de critères (propriété publique, fauche / défrichage, etc.).</p> <p>Cet appel pourrait avoir lieu tous les ans ou tous les deux ans.</p> <p>La communication autour de cet « événement » est essentiel.</p>
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'une grille de critères destinées à arbitrer les propositions.
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une page internet destinée à recueillir les propositions Communication autour de l'évènement Création de panneaux ou autocollants à disposer près des poubelles pour sensibiliser aux dépôts clandestins

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Installation de bancs	5 / appel	Commune, service environnement
Installation de poubelles (+ campagne de sensibilisation contre les dépôts sauvages)	5 / appel	Commune, service environnement

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Participation de la population dans les propositions	Au moins 10 propositions / appel	Commune, service environnement

AIDE AUX (JEUNES) AGRICULTEURS POUR D'AUTRES FORMES D'AGRICULTURE

Commune : Verlainne
Nom du village : /
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.12.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet consiste à fournir de l'aide aux (jeunes) agriculteurs afin de se lancer vers d'autres formes d'agriculture. Parmi les aides utiles, les agriculteurs ont épinglé :

- La mise en réseau : le partenariat, le partage de matériel agricole, de compétence, de soutien pour trouver de la main d'œuvre ponctuelle (et pas seulement pour les travaux de la ferme... aussi pour l'entretien des bâtiments et des abords),
- Le partage d'infrastructures (ex : zone de stockage),
- L'accès aux terres pour les candidats agriculteurs,
- Le soutien financier,
- ...

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le nombre d'exploitations agricoles diminue au fur et à mesure des années et leur surface agricole utile augmente. 73,2% de celle-ci est utilisée comme terres arables (légumes, légumineuses, cultures industrielles, céréales pour le grain, etc.). Il y a par ailleurs un certain désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur car ce métier semble trop compliqué, bien qu'essentiel. Notons également que 63,7% des agriculteurs répondants au sondage se montrent favorables à ce projet.

Il s'agit donc de répondre aux besoins définis dans le diagnostic partagé qui est de « veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs » et indirectement « d'encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux ».

À noter que ce projet est en lien avec les fiches-projets 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC, GCU, SOL ou charte et 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit de maintenir l'activité agricole sur le territoire, qui est une composante essentielle de la ruralité.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- renforcer la solidarité et la convivialité,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de soutenir tout un pan de l'activité économique verlainoise dont l'agriculture fait partie.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs (objectif 5.3.).
- préservera, restaurera et développera le cadre naturel (enjeu 3.) en préservant et renforçant le réseau aquatique (objectif 3.2.) et en préservant et renforçant le réseau écologique (objectif 3.3.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	L'agriculture fait partie intégrante de la dimension économique de la commune. Il s'agit de la soutenir dans son quotidien.	
SOCIAL	Les Verlainois pourraient aider les agriculteurs lors de demandes ponctuelles (entretien des bâtiments, des abords, travaux de ferme, ...).	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	Ce projet doit permettre, outre le maintien de l'activité agricole, une transition vers une agriculture peut-être moins conventionnelle ainsi que la diversification.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Sans objet.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service environnement GAL JSH Agriculteurs		€€	Commune APAQW Province

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Les agriculteurs doivent faire partie intégrantes du projet puisqu'il leur est clairement destiné. Il faut donc bien définir leurs besoins au préalable.
ÉTAT DU DOSSIER	Une commission communale de constats des dégâts aux cultures est déjà mise en place lorsque nécessaire.
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	Il s'agit dans un 1 ^{er} temps de mettre sur pied une commission regroupant les agriculteurs afin de définir clairement leurs attentes et leurs besoins. Concernant les aides utiles déjà épinglées, la commune pourrait déjà : <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la plate-forme Verlainne vers l'Autre pour la recherche de bénévoles, • Proposer un soutien financier dans certains cas.
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'une commission
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions régulières de la Commission et rapports d'activités

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'une commission agricole	3 réunions annuelles	PV de réunions

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'actions concrètes et utiles pour les agriculteurs	2 actions différentes / an	Commission agricole

AMÉNAGEMENT D'UN TIERS-LIEU RURAL

Commune : Verlaine
Nom du village : Seraing-le-Château
Descriptif : projet matériel



Fiche n° 2.13.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif de ce projet est de créer un « tiers-lieu rural » sur le territoire verlainois, c'est-à-dire un dispositif multiservices permettant d'apporter une réponse souple et modulable aux besoins de la population : besoins de services de proximité, de services adaptés, de nouvelles dynamiques et de nouveaux usages. Ce lieu a pour vocation de renforcer l'attractivité et la vitalité de la commune. Ce projet est essentiellement porté par le CPAS de Verlaine et devrait s'implanter dans l'ancien local des Colombophiles à Seraing-le-Château.

Divers projets collectifs pourraient dès lors être organisés et rassemblés au sein de cet espace partagé sous la forme de différents « pôles » afin de mutualiser au maximum ce tiers-lieu rural :

- Pôle « ANIMATION » : activités culturelles, moments d'échanges, de rencontres et de convivialité, activités sociales, séances sportives collectives, ateliers bien-être (yoga, relaxation, ...), ateliers créatifs (peinture, poterie, photographie, etc.), expositions, activités ludiques ou récréatives (jeux de société, films, échanges de livres, partage de photos, ...), ateliers de prévention et de sensibilisation (logement, surendettement, ...), une maison des jeunes, une maison des aînés, un accès à la lecture publique, actions de récupération, un repas partagé, « Bar à soupe » ou encore le « Repair Café »,
- Pôle « NUMÉRIQUE » : un accompagnement personnalisé pour permettre aux citoyens l'accès et la formation au numérique.
- Pôle « SERVICES » : permanences pour les démarches administratives nécessaires à l'obtention des droits sociaux ou des droits de santé via des services en ligne (mutuelle, dossier santé, ...), des formations pour accéder à d'autres services essentiels tels que les services bancaires en ligne, Tax on Web, etc. ainsi qu'un accès à une imprimante/scanner professionnelle.
- Pôle « SANTE-ALIMENTAIRE » : ateliers culinaires, activités de prévention et d'information (santé, nutrition, ...), distributions et/ou ventes de denrées alimentaires en circuit court, échanges de fruits et légumes issus des productions individuelles des citoyens, conférences en faveur de la transition écologique, etc.
- Pôle « EMPLOI/TRAVAIL/INNOVATION » : espace de travail et de réunion afin de faciliter le co-working, rencontres spécifiques orientées vers l'emploi, aide administrative à la rédaction de CV et de lettre de motivation, affichage de diverses offres d'emploi actualisées, réunions « afterwork », etc.

Le tiers-lieu est donc un outil pour régénérer le territoire, relocaliser l'activité et renforcer la cohésion sociale. En pariant sur l'intelligence collective et la mutualisation des ressources, le tiers-lieu cherche également à être économiquement soutenable et il est un formidable levier d'innovation et d'expérimentation.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les territoires ruraux souffrent souvent du « désengagement » des services de proximité. À Verlaine, même si la commune dispose d'une multitude de services et est relativement proches de ses citoyens et que la vie associative est relativement riche et bien développée, les participants ont fait part de leurs besoins et de leur souhait de renforcer la vie villageoise.

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit d'agir sur tous les pans qui créent la ruralité : vie sociale, convivialité, formations, entraide, vie associative, ...

Notons que ce projet est en lien, et complémentaire, aux projets 1.2. Poursuite des travaux à la salle des Thuyas de Verlaine et 1.8. transformation de la salle de l'ancienne école, de la salle des pionniers et de leurs abords à Seraing-le-Château.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- renforcer l'image de la commune.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de rassembler en un seul lieu tout un ensemble d'activités, fonctions, services en vue de favoriser l'intelligence collective et les émulsions d'idées.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives (objectif 5.1.) et en suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire (enjeu 1.) en encadrant l'urbanisation des villages (objectif 1.1.).
- proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.).
- accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population (enjeu 4.) en améliorant les services pour les aînés (objectif 4.3.) et en élargissant les activités culturelles et sportives (objectif 4.4.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Le projet prévoit notamment la création d'un espace de co-working ainsi que toutes une séries d'aides à la recherche d'emplois et à la mise en réseau des professions (cfr. pôle « emploi / travail / innovation »).	
SOCIAL	Le projet consiste à recréer du lien social autour d'un lieu commun, le tiers-lieu qui n'est ni le domicile, ni le lieu de travail. Le pôle « animation » concerne particulièrement ce volet social.	
CULTUREL	La composante culturelle devrait également voir le jour grâce aux activités socio-culturelles, conférences, etc. qui devraient s'y développer.	
ENVIRONNEMENTAL	Parmi les initiatives proposées, le pôle « santé / alimentaire » doit permettre de mettre le focus sur les ressources du territoire.	
ÉNERGÉTIQUE	L'ancien local du colombophile à Seraing-le-Château doit faire l'objet d'une rénovation exemplaire.	
MOBILITÉ	Le projet s'implante le long de rue de Verlainne, dans la prolongation de la Grand-Route, soit une voirie structurante du territoire.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

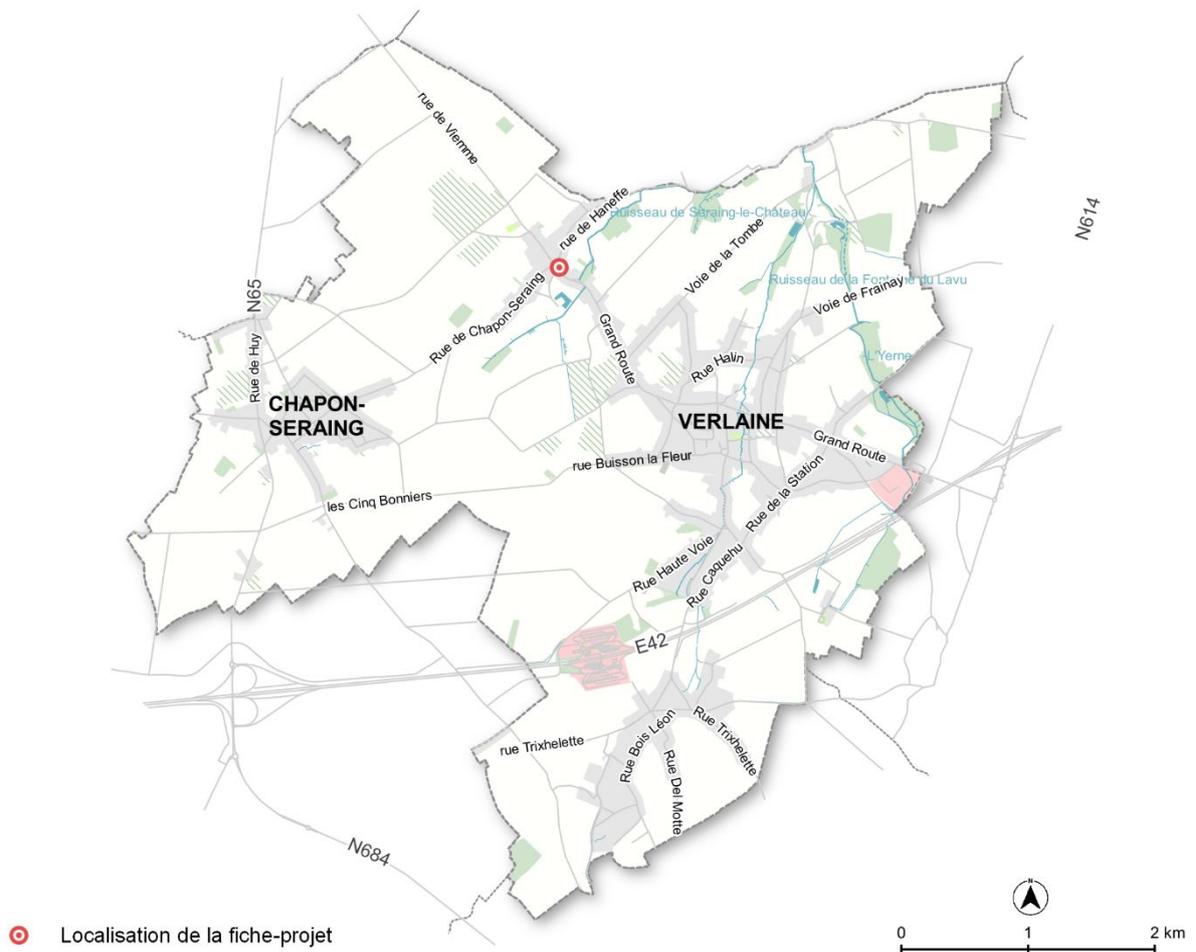
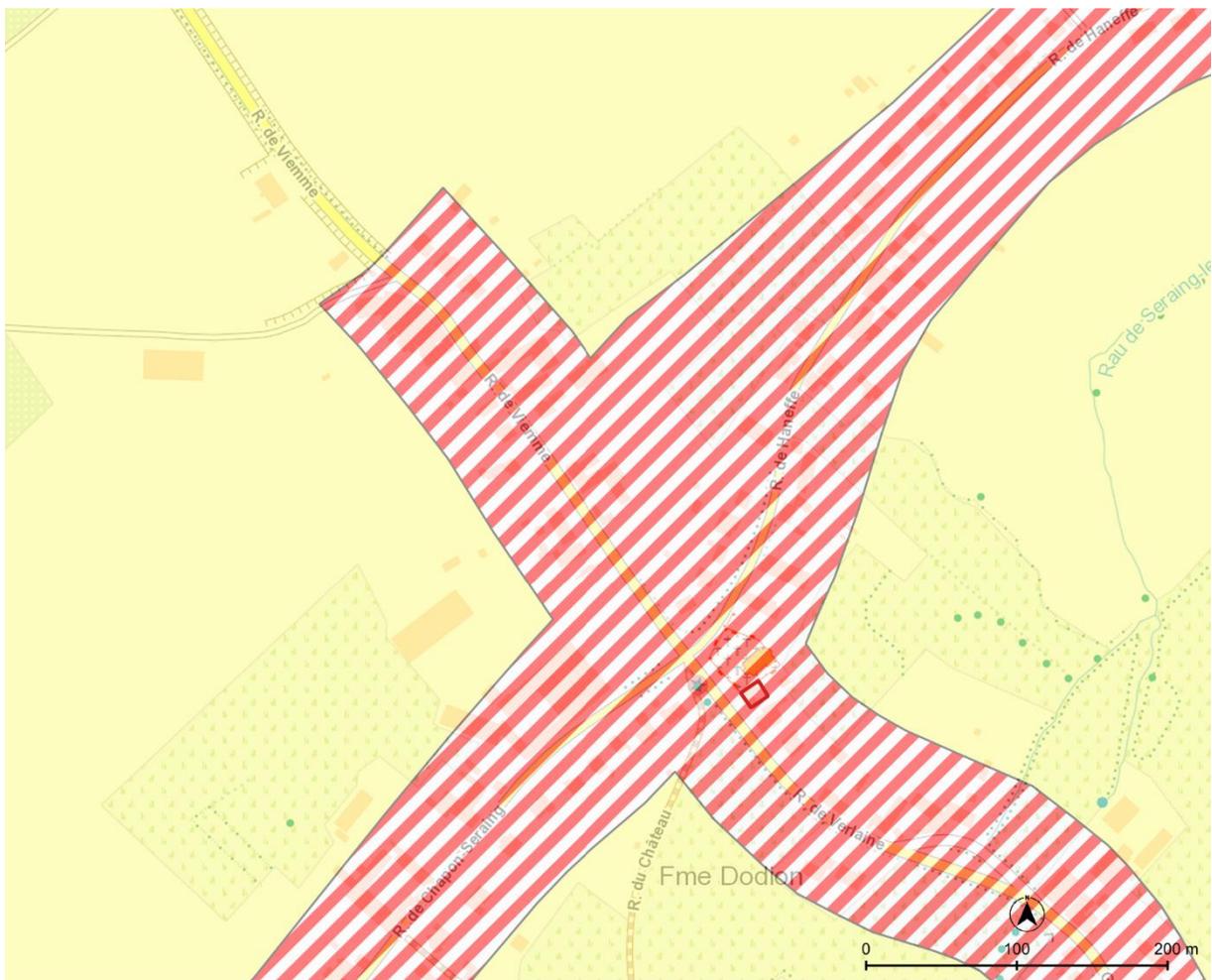


Figure 77 – Localisation au sein de la commune

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

PLAN DE SECTEUR



Plan de secteur

-  Périmètre concerné par la fiche-projet
-  Habitat à caractère rural
-  Agricole

Figure 79 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : IGN | Réalisation : SEN5, février 2023

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

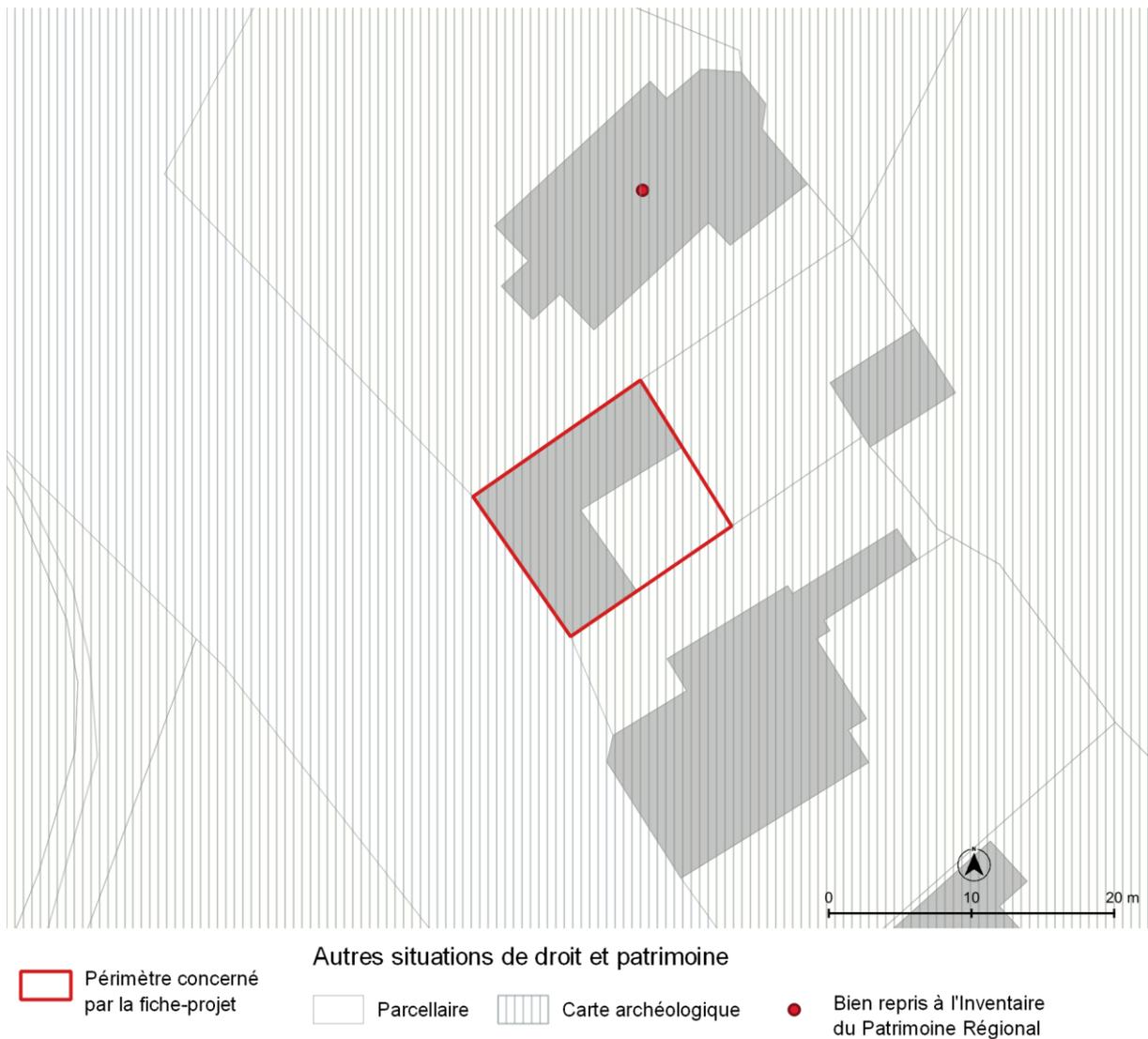
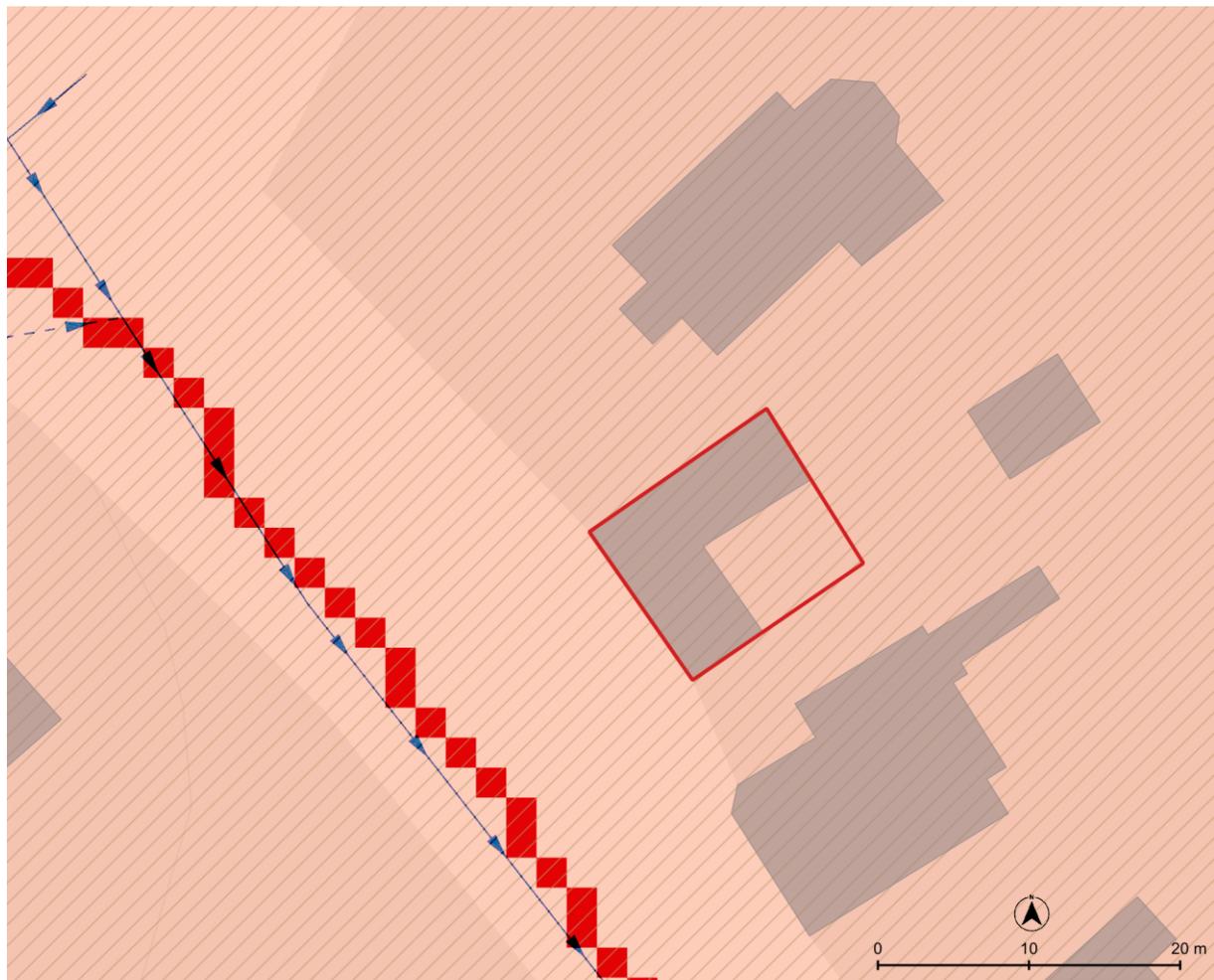


Figure 80 – Situation de droit et patrimoine

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



Contraintes

- | | | |
|---|---|--|
|  Périètre concerné par la fiche-projet |  Zone d'assainissement collectif |  Formation carbonatée (karst) |
|  Réseau d'égouttage |  Axe de ruissellement élevé | |

Figure 81 – Contraintes techniques et environnementales
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2023

STATUT DE PROPRIÉTÉ



Figure 82 – Propriétaires

Source : SPW | Fond de plan : orthophotoplan 2021 | Réalisation : SEN5, février 2023

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune CPAS PCS	CCCA, CCE, Comité culturel et sportif Verlaine asbl, Centre culturel de Huy, les différentes associations verlainoises dont Eneo, GAL JSH, ALEm, Citoyens	€€€	Commune DR Appel à projets divers

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Ce projet est complémentaire à la Fiche n°1. 2. Poursuite des travaux à la salle des Thuyas de Verlaine et la Fiche n°1. 8. Transformation de la salle de l'ancienne école, de la salle des pionniers et de leurs abords à Seraing-le-Château situés en lot 1.
ÉTAT DU DOSSIER	/ 
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<p>1^{ère} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un groupe de travail composé de représentants des partenaires et de toute association locale active qui le souhaite. Ce groupe de travail veillera à déterminer un plan d'action qui répartira les rôles et responsabilités de chacun à l'aide d'une feuille de route. Réunion de lancement avec l'ensemble des agents de l'administration communale, du CPAS et des partenaires et associations locale afin d'identifier les actions à mettre en place prioritairement pour communiquer au mieux à l'égard du public visé par le projet et tous les outils qui seront nécessaires + création d'un questionnaire d'enquête pour l'ensemble des citoyens, avec une attention particulière pour le public précarisé et/ou isolé, dans le but d'aboutir à une cartographie des besoins et des initiatives existantes (appel aux bénévoles). Lancement de la procédure de marché public relative à la désignation d'un auteur de projet par le CPAS en vue de la rénovation du bâtiment. Début des travaux. <p>2^{ème} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement des procédures de marchés publics par le CPAS pour l'acquisition de l'équipement mobilier (tables, chaises, armoires, etc.) et de l'équipement informatique (ordinateurs portables, écrans numériques, imprimante professionnelle, etc.). Engagement d'un animateur par le CPAS. Cette personne aura pour objectif d'organiser et de gérer le « tiers-lieu rural », en collaboration avec les différents services des CPAS. Le CPAS de Verlaine veillera au lancement de la procédure de recrutement de l'animateur/éducateur en collaboration avec le groupe de travail (rédaction du descriptif de fonction de l'agent, appel à

	<p>candidatures, organisation de la procédure de recrutement : désignation du jury d'examen, examens écrits et oraux, désignation du candidat, accueil de l'agent, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur désigné, les bénévoles recensés et les services de première ligne bénéficieront de formations adaptées aux besoins identifiés. • Fin de la 2^{ème} année : inauguration de « l'espace Verlainois ». <p>3^{ème} année et années suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> • Permis d'urbanisme pour la rénovation du bâtiment • Enregistrement, autorisation ou agrément de l'AFSCA pour la gestion des repas et catering au sein du tiers-lieu • Autorisation d'installation des caméras de vidéo-surveillance aux abords du tiers-lieu
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail représentant l'ensemble de la population qui participe activement à toutes les phases du processus : définition des besoins, du programme, engagement de l'animateur, évaluation, etc.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Aménagement du tiers-lieu rural	1 tiers-lieu	CPAS

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nbr d'associations utilisant le tiers-lieu	Min 3 associations	CPAS
Nbr d'activités organisées par semaine	Min 1 activité / jour ouvrable	CPAS
Nbr de conférences organisées	Min 3 / an	CPAS

ORGANISATION D'UN PETIT MARCHÉ ITINÉRANT

Commune : Verlaine
Nom du village : /
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.14.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste à mettre sur un pied et/ou inviter un marché itinérant destiné à passer dans chacun des villages de la commune. Ce nouveau marché constituera une vitrine pour les produits locaux puisque l'objectif sous-jacent est de mieux connaître les produits locaux (et faire la connaissance des producteurs), de rassembler en un seul lieu (nomade) différents produits (accès plus aisé, en ce compris concernant les heures d'ouverture, limitées chez certains petits producteurs), de dynamiser les villages en favorisant les rencontres tout en consommant local. De ce fait, il devrait avoir lieu, idéalement, en soirée et mensuellement (1 mois = 1 village).

En ce qui concerne la localisation, il faut être vigilant à :

- assurer une bonne accessibilité voiture et vélo,
- une ambiance positive (cadre paysager et bâti),
- un espace le plus plat possible pour faciliter la circulation des PMR.

Notons également que ce marché pourrait être l'occasion de développer des activités récréatives pour les habitants comme la mise en place d'ateliers de cuisine, de dégustation de bière/vin, etc.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les villages de Chapon-Seraing, Seraing-le-Château et Bodegnée ne disposent d'aucun commerce de proximité. Par ailleurs, sept producteurs vendent directement leurs produits à la ferme et/ou dans leurs exploitations.

Il s'agit donc bien de répondre au besoin qui est « d'encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux » tel que défini dans le diagnostic partagé.

À noter que ce projet est en lien avec la Fiche n°2. 2. Mise en place d'un dynamique « J'achète dans ma commune ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit d'agir sur la convivialité villageoise tout en donnant un accès plus aisé à des producteurs locaux.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit de donner plus facilement accès aux producteurs locaux et à des produits de proximité en limitant les déplacements.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- valorisera les ressources économiques locales (enjeu 6.) en encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux (objectif 6.1.).
- proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.).
- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.) et en favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs (objectif 5.3.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 
ÉCONOMIQUE	Le projet doit mettre en valeur les produits et producteurs locaux et leur permettre de développer une clientèle locale.	
SOCIAL	Le marché est également un lieu de rencontres et de convivialité.	
CULTUREL	Le projet doit mettre en valeur les produits du territoire, le « patrimoine local ».	
ENVIRONNEMENTAL	Le marché doit permettre de mettre en valeur les produits de proximité et éviter ainsi les produits ayant une empreinte environnementale trop importante.	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	Le projet, de par son caractère de proximité, doit permettre de diminuer l'utilisation de la voiture et de renforcer le recours à la mobilité douce.	

5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le marché itinérant doit prendre place sur l'ensemble des villages de la commune.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
PCS	Commune, service environnement GAL JSH Commerçants/artisans (notamment des communes alentours) Association de commerçants ? Agriculteurs (notamment des communes alentours)	€€	Commune APAQW

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Il s'agit de sonder l'intérêt des producteurs locaux et maraîchers ambulants, sur le territoire de Verlaine mais aussi dans les communes alentours, à participer à ce type de projet.
ÉTAT DU DOSSIER	/
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	1ère année : <ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe porteur comprenant un relais communal. Ce groupe aura pour rôle de clarifier le concept, et ensuite de définir les emplacements pour chaque village, l'itinéraire, le planning et d'établir les contacts entre producteurs et marchands. Communication auprès du grand public. 2ème année : <ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied du marché au printemps de la 2ème année. 3ème année : <ul style="list-style-type: none"> Pérennisation de l'action et du travail de communication.
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation du projet demande à la fois un travail de mise en réseau, de gestion et d'organisation, ainsi qu'un travail d'aménagement sommaire des sites de marchés ou évènements.
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Communication auprès du grand public.

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied d'un marché itinérant	Passage dans min 2 villages	Commune
Nombre de fermes / de commerces / de restaurants participant au projet	Min 6 étals	Commune

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux de satisfaction des fermes / commerces / restaurants participant	Taux de satisfaction de 80%	Rapport d'évaluation

AGRICULTEURS ET CITOYENS : SENSIBILISATION AUX RÉALITÉS DE CHACUN

Commune : Verlainne
Nom du village : /
Descriptif : projet immatériel

Fiche n° 2.15.

Priorité : Lot 2

(1) Version initiale

(2) Version actualisée

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Ce projet a pour objectif de créer des relations plus harmonieuses entre les agriculteurs et les habitants grâce à une meilleure connaissance des réalités de chacun.

Plusieurs actions concrètes sont envisagées en ce sens :

- L'actualisation (en faisant participer tous les acteurs du territoire, pour une meilleure appropriation) et la distribution large de la charte de la ruralité, notamment auprès des nouveaux habitants,
- L'organisation de rencontres via par exemple des visites de ferme pour les (nouveaux) habitants mais aussi pour les écoles afin de sensibiliser les visiteurs aux activités agricoles, des journées découvertes du monde agricole, des événements festifs (ex : fête des moissons, de la ruralité, de l'agriculture, ... à l'instar de ce qui est fait à Chapon-Seraing), des chantiers participatifs, des séances d'informations sur les produits (depuis la terre jusqu'aux produits finis – dans l'idée des journées du patrimoine version agriculture), ...
- Des informations pour faire comprendre le métier d'agriculteurs aux (nouveaux) habitants : la publication dans le journal communal, sur les réseaux sociaux, sur le site internet et l'application smartphone d'informations sur les activités agricoles de la saison, la mise en place de panneaux « récolte en cours » dans les champs, la mise en place de panneaux attractifs et didactiques dans les champs (ex : informations historique sur la vie agricole et sur la réalité d'aujourd'hui), le montage d'un petit film de présentation sur les agriculteurs de la région, l'affichage d'un calendrier agricole (périodes de pulvérisation, moissons, etc), l'édition de plusieurs brochures thématiques, ...

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les relations entre anciens et nouveaux habitants sont parfois difficiles et notamment avec les agriculteurs.

Il s'agit donc bien de répondre aux besoins qui sont « d'harmoniser les relations entre les habitants, et notamment avec les agriculteurs » et « d'intégrer davantage les nouveaux habitants à la vie locale ».

Ce projet participe au caractère rural puisqu'il s'agit d'améliorer la convivialité et les relations entre toute la population, anciens, nouveaux et agriculteurs.

À noter que le projet est en lien avec le projet du lot 0 Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants (0.13.) et la Fiche n°2. 12. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture.

Des effets multiplicateurs sont également attendus, citons notamment :

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,.
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole

Enfin, le projet répond à la notion de sobriété puisqu'il s'agit principalement d'informations envers le grand public, sans aménagements d'infrastructures particuliers. Il s'agit de se baser sur les ressources existantes.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

En 2033, Verlainne

- favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants (enjeu 5.) en favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs (objectif 5.3.) et en suscitant et favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire (objectif 5.2.).
- proposera des alternatives aux énergies fossiles (enjeu 2.) en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs) (objectif 2.2.).

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

ENJEU		PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
ÉCONOMIQUE	De meilleures relations entre le public et les agriculteurs permettront peut-être également de développer une nouvelle clientèle pour ceux qui font de la vente directe.	
SOCIAL	Le projet consiste à harmoniser les relations entre les différentes tranches de la population.	
CULTUREL	/	
ENVIRONNEMENTAL	/	
ÉNERGÉTIQUE	/	
MOBILITÉ	/	



5. LOCALISATION ET STATUT

LOCALISATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Sans objet.

INTÉGRATION DU PROJET PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT DIRECT

Sans objet.

PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

AUTRES SITUATIONS DE DROIT ET PATRIMOINE

Sans objet.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET ET PISTES DE FINANCEMENT

PORTEURS POTENTIELS :	PARTENAIRES POTENTIELS :	FOURCHETTE DE PRIX :	PISTES DE FINANCEMENT :
Commune, service environnement	Citoyens Agriculteurs CCATM PCDN Associations Écoles Mouvements de jeunesse GAL JSH	€€	Commune DR APAQW

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR DÉFINIR LA PRIORITÉ DE LA FICHE	Les agriculteurs doivent faire partie intégrantes du projet.
ÉTAT DU DOSSIER	/
PROGRAMME DES TRAVAUX ET PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit dans un 1er temps de mettre sur pied une commission regroupant les agriculteurs à laquelle les propositions devraient être soumises (ex : organisation de journées découvertes, visite de fermes, etc.). • Cette commission serait également sollicitée par rapport à l'actualisation de la charte de la ruralité/ • Organisation des différentes journées / visites. • Élaboration d'un calendrier des saisons à intégrer systématiquement dans les publications communales (bulletin communal, site internet, page facebook et application smartphone).
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À RÉALISER	/
ÉLÉMENTS À METTRE EN PLACE POUR ASSURER LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT RÉALISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la plate-forme Verlainne vers l'Autre pour la recherche de bénévoles,

8. EVALUATION

INDICATEURS DE RÉALISATION :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise sur pied de la commission	1 commission	Commune
Actualisation de la charte de la ruralité	Charte de la ruralité	Commune
Nbr d'actions réalisées	Min 1 / an	Commune
Nbr de publications dans les canaux communaux	1 publication / saison	Commune

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Organisation de réunions de cette commission	2 / an	Commune
Nbr d'agriculteurs membres	Min 5	Commune
Sondage de satisfaction de la population	Min 60% de taux de satisfaction	Sondage auprès de la population

3 | LOT 3